

279 LM 011/3
(1941-1945)

Dossier d'agents arrêtés par les autorités Allemandes
pour différents motifs

PL à PR

8. 1873

skr
Plaitin, Marcel

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM : PLAITION

Prénoms : Marcel

Grade à la S.N.C.F. : Homme d'équipe

Résidence de service : JEUMONT

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 12 Février 1929

Date et lieu de naissance : 21 Avril 1902

Domicile civil : 61 Rue Puissant - JEUMONT (Nord)

Situation de famille : Marié, 1 enfant âgé de 10 ans.

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires }
(Grade, campagnes, citations, }
blessures) : 1. 5.1922 S.A. 61è, 27è, 17è R.A.C.
30.10.1923 Libéré

Affiliation politique }
(s'il y a lieu). :

Date de l'arrestation : 26 Décembre 1943 vers 4 heures

Motifs de l'arrestation : Inconnu (Nous intervenons auprès de l'ERD LILLE)

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Feldgendarmerie MAUBOURG

Nom du défenseur : - 3 JAN 1944
S. 1873
S. C. P. au Directeur
le Directeur

Signé : CAMBOURNAC

500 ex.

S.N.C.F.

Région du Nord

15 FEV 1944

DR/NZ/41

D. n° 1873

Libération d'agents Monsieur le Directeur
incarcérés par du Service central du Personnel
les Allemands

Suite aux fiches de renseigne-
ments concernant M.M.

REMY Raymond, chef de garde de 5^e cl.
à FERPIERE-la-PETITE
LEPOINT, Marceau, commis de 1^{ère} cl.
à JEUMONT

PLAITIN, Marcel, Homme d'équipe à
JEUMONT.

que je vous ai adressées le 3 Janvier
1944.

Ces agents incarcérés par les
autorités d'occupation depuis le 16
décembre 1943 ont été libérés le 22
Janvier 1944 et ont repris leur
service le 23 janvier 1944.

P. Le Directeur,

Signé: OUDOT

D. 1873 DR
Platevoet, Robert. ⁷
handwritten
of att

S.N.C.F.
Région du Nord

S.N.C.F.
Région du Nord

11 AOUT 1944

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation.

S.N.C.F. Direction de la Direction
18, Rue de la République, Paris-X^e
Tél: TRU. 99-40

PLATEAU

Nom:

Robert Albert

Prénom:

MV

Grade à la S.N.C.F.:

TOURCOING (75)

Résidence du service:

26.10.37

Date d'entrée à la S.N.C.F.:

15.12.14 à BAILLEUL (Nord)

Date et lieu de naissance:

BAILLEUL, 103, rue du Musée (Nord)

Domicile civil:

Marié 1 enfant 2 ans

Situation de famille:

Qualités professionnelles:

15.10.35 au 15.10.37

Service militaire:

mobilisé du 26.8.39 au 30.7.40

(grade, campagnes, citations, blessures):

Affiliation politique (s'il y a lieu):

nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation:

2/8/1944 Était en absence depuis le 15.5.1940

Motif de l'arrestation:

inconnu

E.B.D. avisé le:

3/8/1944

Condamnation:

non

Date, tribunal, motif:

non

Eléments de toute nature susceptibles

de justifier un recours en

grâce:

Kommendatur de CASSEL,

Lieu d'internement:

8. 1873

SGP au District

11 AOUT 1944

Le Directeur
S. Cerny

S. A. C. F.

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd^{ee} du Personnel

A.3 N° 345

Glatefæk.

La Chapelle, le

28 SEPT 1944

29 SEPT 1944

Services Administratifs
18, Rue de Dunkerque
Tél: 7311Monsieur le Chef des Services
Administratifs

PARIS

PLAETVOET Robert, manœuvre à TOURCOING (5ème T^{on})
Incarcéré par les Autorités Allemandes le 2.8.1944.

Suite à ma transmission du 8.8.1944 de la fiche
 chameis et des notices de renseignements. Je suis
 avisé que cet agent a été relâché le 4 Août 1944 et
 a repris son service le 9 du même mois.

L'Ingénieur Principal
 Chef de la Subdivision du Personnel

29.9

M. Marty

S.N.C.F.

S.N.C.F.
Région du Nord

- 5 OCT 1944

le

- 5 OCT 1944

Région du N

~~5 OCT 1944~~
S.A.D. des Administrations de la Direction
18, Rue de Denkerœul, Paris-X^e
Tél: TRU 99-40

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41
D. N° 1873

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Libération d'un agent
incarcéré par
les Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant le maître de Platevoet
Robert de Toucoing

que je vous ai adressée le 11 Août 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 2 Août 1944

a été libéré le 4 Août 1944

et a repris son service le 9 Août 1944

LE DIRECTEUR,
Signé: OUDOT

D. 1873

D.R. 2

Plumal, Alfred.

S.N.C.F.

Région d'.....

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation.

NOM : : PLUMAT

Prénoms : Alfred

Grade à la S.N.C.F. : Chef de train

Résidence de service : LENS

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 16 Septembre 1929

Date et lieu de naissance : 3 Juillet 1901 à WINGLES (P. de C.)

Domicile civil : Rue Chemin vert à LENS (P. de C.)

Situation de famille : Marié - 4 enfants : 20 - 13 - 12 et 10 ans

Qualités professionnelles : Normales

Services militaires
(grade, campagnes, citations,
blessures) : { Appelé le 1er Avril 1921 } Maréchal
{ Libéré le 15 Avril 1923 } des Logis

Affiliation politique (s'il y a lieu) { }

Date de l'arrestation : 25 Janvier 1942

Motifs de l'arrestation : { S'ennut inculpé de menées anti-allemandes
et propagande gaulliste. }

Condamnation : { }

Date, tribunal, motif : { }

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : { }

Lieu d'internement : Inconnu

Nom du défenseur : Inconnu

Reprise de Sergy le 5 Juin 1945.

Recours à l'avise le 13.12.1945 par bordereau collectif daté N° 1873 duquel Maurice

11/2/42 - 9:35

Tel de P. 86
Grenat - Alps

Chif 7 - Les - anci

le 26 Janvier 1942
par le auto de allemands
motif inconu 19-13-11-9 am 2964
enfant Jan empêtré
flamme 3-7-9 Winger 910



11 FEV 1942

DR/M2/41
D.1873

VR: P.7115
du 30/1/42

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel,

J'ai l'honneur de vous informer que le 25 Janvier 1942 le Chef de train PIUMAT, Alfred, de Lens, a été arrêté par les Autorités Allemandes.

Le motif de l'arrestation de cet agent est inconnu.

PIUMAT, né le 3 Juillet 1901 à WINGLES (Pas-de-Calais), est marié et père de 4 enfants (19, 13, 11 et 9 ans).

Je vous adresserai ultérieurement la fiche de renseignements prévue par votre lettre P. 5329 du 15 Mai 1941.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

S. Tonay

COPIE pour Monsieur le Chef des Services administratifs de la Direction de l'Exploitation,

Ci-joint fiches de renseignements d'usage.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

S. N. C. F.	<i>Delano</i>
RÉGION du NORD	
14 FEV 1942	
SECTION de L'EXPLOITATION	
SERVICES ADMINISTRATIFS	

13 FEV 1942

EX-N.GP. 4 A/1

D. 37.062

ARRESTATION par
les autorités
allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

Le Chef de train PIUMAT, Alfred,
de LENS, a été mis en état d'arresta-
tion par les Autorités Allemandes le
25 Janvier 1942.

Prière de lui supprimer sa solde
à compter de cette date.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **PLUMAT, Alfred**

Grade : **Chef de train**

Etablissement⁽¹⁾ : **Gare de LENS**

Né le : **3 Juillet 1901** Commissionné le : **1er Septembre 1930**

Situation de famille⁽²⁾ : **Marié - 4 enfants** :

PLUMAT, Maurice	né le 16 Juillet 1922 - garçon coiffeur gagne 120 frs par semaine
- Micheline	née le 27 Janvier 1929 - écolière
- Michel	né le 2 Décembre 1930 - écolier
- Serge	né le 10 Juillet 1932- écolier.

Le conjoint n'a pas d'emploi.

Absent du⁽³⁾ **25 Janvier 1942** au⁽⁴⁾

Motif de l'absence⁽⁵⁾ : **Arrêté par les autorités occupantes**

**Motif inconnu (Le Chef d'Arrondissement est invité à procéder à une
enquête en vue d'obtenir des renseignements sur cette affaire).**

Rémunération mensuelle de l'agent⁽⁶⁾ : **Traitements fixe : 999 frs
Total des allocations supplémentaires : 1265 frs
2264 frs**

Observations du service : **L'agent sera considéré comme absent irrégulièrement
et traité sans solde pendant la durée de son éloignement du Chemin de fer**

DR/N^o 41 D 1843

Transmis à M. le Directeur du S.C.P

6 MAR 1942

Comme suite à sa lettre P 5329 du 15 mai 1941. Nous procéderons
à une enquête en vue de lui accorder un second mandat, si
ça lieu

**1. LE DIRECTEUR DE LA S.C.P
Signé : Oudot**

...

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - Dépôt de Laroche - Service Régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire.
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge.
Si la femme à un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

Mme Plenat ne travaille pas et vit sur ses économies et sur le salaire (500^t/par mois) de son fils aîné. Les 3 autres enfants vont en classe.

$$A.F. (600^t) + 75\% \text{ Rem} (1433^t) = 2.033^t \text{ par mois.}$$

A Elle a demandé une allocation mensuelle à la mairie de Lens : si elle était accordée, celle-ci serait d'environ 1.100^t.

En attendant A, l'Ex propose d'accorder un secours de 1.900^t et de revoir la situation à la fin du mois.

Je suis d'accord.

Mon permis me permet à 2000^t.

~~86/3
26/3/86
Mme Plenat, cat la famille
reçoit alors, à ce mois, plus qu'elle
y a reçue le mois dernier ! (?)~~

~~26-3-86
combourneau~~

Le motif de l'arrestation de Blumat est maintenant connu : menées antiallemandes et propagande gaulliste. Un agent est en instance de comparution devant le tribunal de guerre allemand.

Il passe, par suite, de la catégorie A 1 à la catégorie A 5 :

$$A.F. (1721^t) + 50\% (Ren) (956^t) = 2.677^t \text{ par mois. }) A$$

Propriétaire de sa maison (loi Louchon), M^{me} Blumat ne travaille pas et vit sur le salaire (500^t par mois) de son fils ainé. Les 3 autres enfants vont en classe.

Bous lui avez accordé un secours de 2.000^t le 26-3-42. Mais la mairie de Lens va lui verser prochainement une allonge mensuelle de 1.000^t, avec rappel du 25-1-42, date de l'arrestation de notre agent.

Alors que, recevant de 2 côtés à la fois, elle ne reçoit pas plus qu'en temps normal, l'ETR propose un secours de 1.200^t, c'est à dire sensiblement A-B.

Pour tenir compte des charges de famille le secours de 1.800^t pourrait être mensuel - et à compter du 4-5-42 pour tenir compte du secours de 2.000^t déjà accordé le 26-3-42.

Cette solution serait analogue à celle adoptée pour l'employé M^{me} Leclerc, condamné par les A.O. à 2 ans de prison pour tirage et distribution de tracts anti-allemands, à qui vous avez accordé en Décembre 1941 un secours mensuel de 1.000^t.

7/5/42 Clodot

h. Baud

7/5

Q. revoi apri. b. j. gement

me Vironde
~~2/5/42~~

11/5

3

Décision :

Secours mensuel de 1.200^t

à partir du 1-5-42

"Canalisation"

S. N. C. F.

Région du NORD

EXPLOITATION

5ème Arrondissement

Sp.
EX.N.gp.4A/1
D.37.068Arrestation par
les Autorités
Allemandes

LOUAI, le 26 Mai 1942.

Monsieur le Chef de la Subdivision du
Personnel à PARIS.

Suite à ma lettre du 27 Janvier 1942 concernant le Chef de train PLUMAT, Alfred, de LENS, arrêté dans la matinée du 25 Janvier par les autorités allemandes.

D'après les renseignements recueillis auprès de la Kreiskommandantur de BETHUNE, PLUMAT aurait été arrêté pour "menées anti-allemandes et importante propagande gaulliste". Il attend son jugement par un Tribunal de Guerre.

L'intéressé, qui assurait un service satisfaisant, n'exerçait aucune activité politique dans nos entreprises et n'avait aucune influence sur ses camarades de travail.

Le Chef du 5ème Arrondissement
de l'Exploitation,
(s) : ...

EX.N.gp.4A/1
D.37.068Arrestation par
les Autorités
Allemandes

PARIS, le 5 JUIN 1942

TRANSMIS à Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction,

Comme suite à ma note même référence du 13 Février 1942.

Le Chef de la Subdivision du Personnel
diamey

6/6
mmeury

S. N. C. F.
RÉGION du NORD

11 JUIN 1942

11 JUIN 1942

DR/N. 3/41

D. 1873

Agent arrêté
par les Allemands.

DIRECTION de l'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel
1^{re} Division

Suite à la transmission du 6 Mars 1942
de la notice de renseignements concernant le
Chef de train PLUMAT, Alfred de LENS, arrêté
par les allemands le 25 Janvier 1942.

Je vous informe que des renseignements
recueillis auprès de la Kreiskommandantur, l'intéressé aurait été arrêté pour "menées anti-allemandes et importante propagande Gaulliste"; il attend son jugement par un Tribunal de guerre.

PLUMAT, qui assurait un service satisfaisant, n'exerçait aucune activité politique en service et n'avait aucune influence sur ses camarades de travail.

P. le Directeur,

Signé : Oudot

DELEGATION GENERALE
DU GOUVERNEMENT FRANCAIS
DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

D. Sp. 8393/4

(Copie)
MER 26 JUIL 44 PARIS, le 20 juillet 1944
S.N.C.F. 8, rue de Londres PARIS 9^e

Monsieur CAZALET
Chef du Service des Prisonniers
S.N.C.F. 8, rue de Londres PARIS 9^e

Monsieur,

Par votre communication du 29 avril 1944, P.C. 40.174, vous avez bien voulu me rappeler le cas de M. Alfred PLUMAT qui purge actuellement une peine de 3 ans 1/2 de prison.

Une démarche instantanée a été faite en sa faveur auprès des Hautes Autorités allemandes qui viennent de me répondre dans les termes suivants :

"En ce qui concerne la demande de sursis présentée en date du 2.6.44, nous vous informons que celle-ci, vu la gravité de l'acte délictueux, a été rejetée par décision du Président du Tribunal en date du 27.6.44. PLUMAT s'est non seulement rendu coupable de détention de matériel de propagande anti-allemand, il a en outre composé et diffusé une satire haineuse et des plus viles contre le Führer."

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

COPIE transmise
à Monsieur le
Directeur de l'Ex-
ploitation de la
Région du NORD,
à titre d'information.

Paris, le 25 juillet 1944
Le Chef du Bureau
des Prisonniers,

Messay

(Signature)

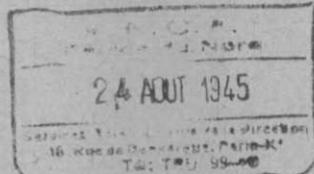
96
de qui a été
26/7/38 a7
copie

rév
un autre
copie

PARIS, le

23 AOUT 1945

EX.N.gp.4 A/1
D. 37.068



Arrestation par
les allemands.

Monsieur le Directeur,

LETTRE REPONSE

Le Chef de train PLUMAT, Alfred; de LENS, a été éloigné de son service du 25 janvier 1942 au 4 juin 1945 inclus, par suite de son arrestation par les ex-occupants qui l'ont condamné à 3 ans 1/2 de prison pour menées anti-allemandes et propagande Gaulliste.

Pendant son absence du Chemin de fer, PLUMAT a été traité de la façon suivante :

- du 25 janvier 1942 au 31 août 1942 inclus sans soldé,
- à partir du 1^{er} septembre 1942 - allocation égale aux trois quarts de ses appoin-tements (application des instructions du S.C.P. en date du 22 septembre 1942).

Etant donné le motif de son incar-cération, je vous propose de traiter PLUMAT à soldé entière pendant toute la durée de son absence du 25 janvier 1942 au 4 juin 1945 inclus.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision.

/ Le Chef du Service de l'Exploitation

Signé: BÉHAL

Flameng

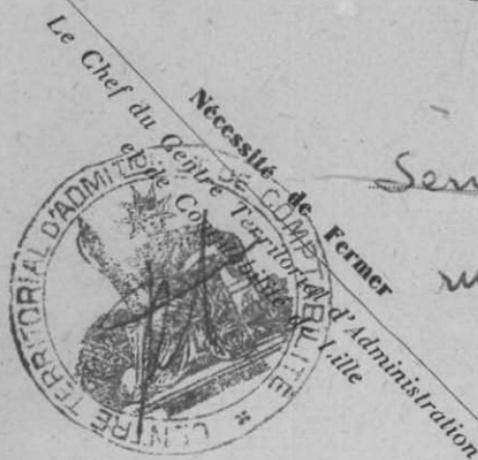
m 39/let



Monsieur le Directeur S.N.C.F.

Service de la solde
rue de Dunkerque

Paris



Lettre du 5.1.53 de la 2e Région U.R.
Sur la 1^{re} intendance à Lille

M. plenum as per la percevoir la
somme de 57600f à titre de rappel de solde
militaire, pour la période du 25.1.42 au 31.5.45
Récupérer la somme payée en trop à titre
de traitement civil

19 JANV 1953

DR/N P 17 00 1873

Tr. à M. le Chef de la Subd. Pal EX
Jouer la suite utile.

L'Ingénierie en Chef,
Attaché à la Direction

Signé: DINE

DK 2

S. 1873.

Poeret, Georges.

Corresp^u von Toy.

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

19-11

Premiers renseignements fournis téléphoniquement
par aujous le 17/11/1942

NOM:

Prénoms

Grade de la S.N.C.F.

Résidence de service

Date d'entrée à la S.N.C.F.

Date et lieu de naissance

Domicile civil

Situation de famille

Qualités professionnelles

Services militaires
(grade, campagnes, citations,
blessures)

Affiliation politique (s'il y a
lieu)

Date de l'arrestation

Motif de l'arrestation

Condamnation

Date, tribunal, motif

Éléments de toute nature suscepti-
bles de justifier un recours
en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur

1873

20 NOV 1942

POINT

Georges

Chauffeur de ~~automobiles~~

Longueau

16 MARS 1936

19.12.1915 à Abbeville

39, Rue Moyenne à Cemon (Somme)

Marié à enfants

Bonnes

1933 - 36 classe - 26 Cie pte de trains
appelé le 15.10.1934
libéré le 15.10.1935

n'en connaissons pas

14.11.1942 vers 21h.

Remorquent le train 236 à Vauquois en
section bloquée le train 2360 station-
nant à Ailly-sur-Noye. Victimes parmi
les soldats allemands.

Maison d'arrêt d'Amiens

SCP du Service
de Directeur

Signé: CAMBOURNAC



D.

31 DEC 1942

Monsieur le Directeur du
Service Central P

DR/N2/41

D.1873

Jugement
d'agents
arrêtés par
les Allemands

Dans sa séance du 14 Décembre 1942, le Tribunal de la Luftwaffe à HEILLES a condamné le mécanicien de route LOY, Julien, de LONGUEAU, à 7 mois de prison; le chauffeur de manœuvres POIRET, Georges, a été acquitté.

Le Directeur,

Signé : CAUBOURNAC

1873

skr^e
Porrette, Marc.

att

part 1

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

S.N.C.F.
Région du Nord

12 AOUT 1944

Direction de la S.N.C.F.
Région du Nord

Nom : POIRETTE

Prénoms : Marc, Emile, Louis

Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier à l'essai

Résidence de service : CURGIES

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 16 janvier 1944

Date et lieu de naissance : 26 novembre 1920 à JOLINETZ (Nord)

Domicile civil : Rue des Saules à COMBIEZIES (Nord) P.N. 97

Situation de famille : Marié, pas d'enfant

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : Engagé volontaire pour 3 ans le 15.1.1940 au 2^{ème} Régiment de Hussards à Tarbes. Affecté au 125^{ème} Rgt B.C.A. à Dakar le 9 février 1942. Libéré le 1^{er} décembre 1942.

Affiliation politique (s'il y a lieu) : aucune à notre connaissance.

Date de l'arrestation : 1^{er} aout 1944, vers 1^h15 au P.N.97 de la ligne de Cambrai à Bour où il assure le service de gardienage de nuit, depuis le 14.6.44.

Motifs de l'arrestation : inconnus. - Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement.

Condamnation : "

Date, tribunal, motif : "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : "

Lieu d'internement : Auprait été emmené en camion à Valenciennes ou Maubange.

Nom du défenseur :

1873
12 AOUT 1944
SCP au Docteur
Duclos
A. Berry

25bis.D.

28 AOUT 1946

Copie de l'acte de disparition

TRANSMIS à

DR/N2/41

D. 1873

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel
(Section des Prisonniers et des
Déportés)

Suite à ma transmission du
12 août 1944.

P. le Directeur,

Signé: BÉHAL

Copie à Monsieur le Chef des Services administratifs pour le tenir au courant.

Paris, le 11 septembre 1944

Le chef des Services administratifs
a été informé par le Gouvernement provisoire

S. N. C. F.
Région du Nord
12 SEPT 1944
Services Administratifs de la 18, Rue de Dunkerque, Paris Tél: T.R.U. 22-4

891

Paris, le

Monsieur ROUSSEL,

VB.N.6P-B/2

Copie Monsieur

Y a
Je vous informe qu'il a été décidé d'attribuer à M. POIRETTE Marc, cantonnier à Liessai à Curgies, arrêté par les autorités allemandes le 1er août 1944, une allocation égale à la solde entière et ce, depuis la date de mise en état d'arrestation de l'intéressé.

L'imputation est à faire au chapitre 1er, article 16, paragraphe 3

Par ailleurs, les dispositions complémentaires ci-après sont à prendre à l'égard de l'intéressé :

- les retenues pour la Caisse des Retraites et la Caisse de Prévoyance devront être opérées, lesquelles seront versées à ces caisses.

En outre, l'allocation versée subira les retenues fiscales et sera déclarée au fisco.

12/9
M. MARTIN

à délivrer le 29

36.

Nous vous prions de bien vouloir

1873

DR²

Poirier, Camille

att

S.N.C.F.

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

28.9
u party

Premiers renseignements fournis téléphoniquement par le 3ème Arrt
de V.S. à Fergnier, le 27.9.43

NOM:

POIRIER

Prénoms

Camille, Casimir, Jules,

Grade de la S.N.C.F.

auxiliaire d'exploitation

Résidence de service

Fergnier (V.S.)

Date d'entrée à la S.N.C.F.

28.5.1943

Date et lieu de naissance

29.3.1909 - Barisis aux Bois (Aisne)

Domicile civil

Barisis aux Bois

Situation de famille

Marie - 4 enfants : 9-6-5 et 1 en

Qualités professionnelles

bonnes

Services militaires

Appelé le 14.4.1930 Matelot 2ème cl.
Libéré le 15.4.1931 à bord du Paulus

(grade, campagnes, citations,
blessures)

Affiliation politique (s'il y a
lieu)

nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation

9 septembre 1943 vers 22h 30

Motif de l'arrestation

motif inconnu

Si vous avez écouté ?
la radio anglaise
(AT 25382 du 18-11-44
de la Flotte)

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature suscepti-
bles de justifier un recours
en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur

29 SEP 1943

8. 1873

SCP du Directeur
du Directeur

Signé : CAUBOURNAC

Libéré le 11.4.1945

Reprise de service le 28/8/45

S.C.P. avisé le 6/9/45.

M. le Directeur,

L'auxiliaire mandataire Poirier Camille, de Tergnier V.W., est incarcéré par les A.O. depuis le 10-9-43 pour un motif inconnu. S'il avait appartenu au cadre permanent, il aurait reçu une allocation mensuelle = A.F. + 1/2 rémunération. Le barème Fatalot ne s'applique pas aux auxiliaires.

Mme Poirier, qui a 4 jeunes enfants (9, 7, 5 et 1 ans), reçoit l'allocation d'assistance à la famille, soit 1.600⁺ par mois, et bénéficie de l'assistance médicale gratuite.

L'assistante sociale et le 3^e M.T. proposent un secours une fois donné de 500⁺.

En raison du nombre et de l'âge des enfants, je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'en doubler le taux?

18/1/44

Ansart

~~le direct~~

~~j'aimerais renouveler ce secours, le
moment venu~~

~~le~~

~~C~~

~~pxxx secours au M.T.
le 20-1-44~~

S.N.C.F.

Région du NORD

LA CHAPELLE, le 18 Novembre 1944

Matériel et Traction

Subdivision du

Personnel

Monsieur le Chef des Services
Administratifs à PARIS

A.1 n° 5387

Mme POIRIER, femme de l'auxiliaire minoeuvre
POIRIER Camille, de TERGNIER (V.W.) arrêté par les
A (allemands le 9.9.43 pour avoir écouté la radio anglaise
(ma transmission des fiches de renseignements du
28/9/43) et actuellement déporté en Allemagne, solli-
cite le paiement des allocations familiales en faveur
de ses quatre enfants âgés respectivement de 10, 8, 6
et 2 ans.

Cette dame ne travaille pas et perçoit mensuelle-
ment de la Mairie de sa résidence une somme de 1400 f
soit journalièrement 15 f 50 pour elle-même et 8 f par
enfant.

Mme POIRIER n'a bénéficié jusqu'à présent de la
part de la S.N.C.F. que d'un secours de 500 f qui lui
a été accordé en Janvier dernier.

Je vous serais obligé, étant donné ce cas spécial
et intéressant, de me dire, avant de vous transmettre
une nouvelle proposition de secours, s'il n'y aurait
pas possibilité d'allouer à l'intéressé les allocations
familiales.

22 NOV 1944

P/ L'Ingénieur Principal,
Chef de la Subdivision du Personnel,

D.R/N.2/47-D.1875

....

M. FLORENTIN

Qu'il ait été arrêté par les allemands pour "action de
résistance" (A ci-dessus) ou pour "motif inconnu" (Votre
fiche de renseignements du 28.9.43), l'auxiliaire POIRIER
doit bénéficier des dispositions de la note P. 1259 du
8.11.44 du S.C.P. et recevoir la rémunération "qu'il aurait
eue s'il était resté en service".

L'Ingénieur en Chef,
signé: OUDOT.

S.N.C.F.

Région du Nord

Service : MT

3ème V.W

95 ème liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes, Romainville, Compiègne, Drancy, etc) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Noms et Prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates de libération	de reprise de service
POIRIER Camille	AUX MV	TERGNIER ATW	St-Quentin-Buchenval	11.4.45	28.8.45
ZARB Raymond	AUX AIO	d°	d°	11.4.45 (rapatrié le 28.4.45)	28.5.45 (En traitement à la maison de repos des déportés à GIBESCOURT par Montescourt (Aisne)
LEFEVRE Lionel	AIO SR fr	d°	Fresnes-Dachau	avril 45 (rapatrié le 25.7.45)	1.8.45 En traitement à la maison de cure de SERICOURT

6/9/45
SCP de Soissons
Section des personnes déportées

Le Directeur
Général
Général

D. 1873

Porithium, Maurice

(von Dupin-Wallieghen)

DKE

67

S.N.C.F.

Region d
le Nord

renseignements à fournir 21 OCT 1943
en cas d'arrestation d'un ag
S.N.C.F. par les autorités d'occupation

S.N.C.F.
Région du Nord

Service Administratif de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X^e

Nom : PONTHIEUX
Prénom : Maurice
Grade à la S.N.C.F. : chauffeur de manœuvres
Résidence de service : dépôt de Valenciennes
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 21/10/25
Date et Lieu de naissance : 25/10/1897 à HONNECOURT (Nord)
Domicile civil : 18, rue de la Vallée - Cité des Cheminots
à VALENCIENNES
Situation de famille : Marié - 2 enfants
Qualités professionnelles : Bonnes
Services militaires : {
 (grade, campagnes, citations,
 blessures) : Campagne contre l'Allemagne 1916/1919
Affiliation politique (s'il y a
lieu) :
Date de l'arrestation : 21/10/43
Motif de l'arrestation : A la suite du sabotage de machines dans
le dépôt de Valenciennes
Condamnation :
Date, tribunal, motifs :
Eléments de toute nature suscep-
tibles de justifier un recours :
en grâce :
Lieu d'internement : Prison de la Kommandantur de Valenciennes
Nom du défenseur :
O. 1873 SCP au Divisoir
21 OCT 1943 de l'Intérieur

Signé : CAMBOURNAC

S.N.C.F.
Région du
Service:



La liste des agents qui reprennent leur service
après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes,
Romainville, Compiègne, Drancy, etc) où ils avaient été
incarcérés par les autorités d'occupation.

Noms et Prénoms	Grade	Etablissement d'attaché	Lieu d'internement	Dates de libération	Dates de reprise de service.
PONTHIEUX Maurice	Cfie D 1873	Valenciennes T	Grenier de Valenciennes	Grade Novembre 1943	12.10.44.
		SCP (Sous-préfet)	Le Directeur		
		18 DEC 1944	Signé: OUDOT		

D 1873.

(Ske)

Pora, Gaston

—

S.N.C.F.

Région de le Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

NOM :

YORI

Prénoms

Gaston, André, Henri

Grade à la S.N.C.F.

aidé-ouvrier aide-ajusteur

Résidence de service

dépôt de VALENCIENNES

Date d'entrée à la S.N.C.F.

24.9.36 ou 16.10.37, et 13.10.41

Date et lieu de naissance

20.9.1918 à Valenciennes

Domicile civil

Valenciennes - 103, rue Pasteur

Situation de famille

célibataire

Qualités professionnelles

normalien - conduite à bonne

Services militaires

engagé volontaire le 1.II.37 au
bataillon régiment d'infanterie d'observation - libéré le 22.8.40 - soldat de
2e classe - Compagnie 2/40

(grade, campagnes, citations, blessures)

Affiliation politique (s'il y a lieu)

Date de l'arrestation

Inconnue

Motif de l'arrestation

supposons qu'il s'agit de circulation irrégulière, défaut de laissez-passer.

Condamnation

à peine de prison d'incarcration, c'est ce que disent du père.

Date, tribunal, motif

Éléments de toute nature susceptibles

de justifier un recours en

grâce

Lieu d'internement

Prison de la Pierre levée à Poitiers,
après les dites du père.

Nom du défenseur

DR/Ne/41

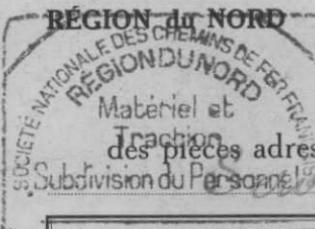
Service Central du Personnel

D 1873

25 AVR 1942

Secrétaire

Signé : CAMBOURNAC



SPD

BORDEREAU

des pièces adressées à M. mais au Chef des Services Administratifs à Paris

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
Fiches de renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent par les AD.	3	concernant l'aide ouvrière Para Gastay du dépôt de Valenciennes
Fiche chanois	1	
La Chapelle, le	22 AVRIL 1942	
L'Ingénieur Principal Chef de la Subdivision du Personnel		
à retourner à la SUBDIVISION DU PERSONNEL Matiériel et Traction • Région du NORD		28/4 Le matin

LA CHAPELLE, le

GT

S. N. C. F.

REGION du NORD

Région du NORD

Matériel et traction

Subd'ct du Personnel

29 JUIN 1942

DIRECTION de l'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur

le Chef des Services
Administratifs

à PARIS

S.P.D. n° 9684

PORA Gaston, ouvrier à Valenciennes
Libération -

Suite à ma transmission du 22.4.42
des fiches chamois et de renseignements.

Cet agent, incarcéré le 23 mars 1942 par les autorités allemandes pour avoir tenté de passer la ligne de démarcation, sans laissez-passer, pendant son congé du 20 au 22.3.42, a été libéré le 19.5.42 et a repris son service le 21.5.42.

Un blâme avec inscription lui a été infligé pour s'être mis par sa faute dans l'impossibilité d'assurer son service du 28.4.1942 au 20.5.1942.

29 6
un. maty
av. and cl
l'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision
du Personnel,

S.N.C.F.
RÉGION du NORD

30 JUIN 1942

DIRECTION de l'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 30 JUIN 1942

S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2741
1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à ~~la~~ fiche de renseignements

concernant l'industrie Pro Gascogne
du deficit de l'Allemagne

que je vous ai adressée le 25 Avril 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 25 Mai 1942,
a été libéré le 19 Mai 1942 et a re-
pris son service 21 Mai 1942

Le Directeur de l'Exploitation,
Signé : CAMBOURNAC

D. 1873 skr
Porcher, Quincy

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM : : PORCHER

Prénoms : Lucien, René, Georges

Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire homme d'équipe

Résidence de service : BOURGET-TRIAGE

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 14/5/43

Date et lieu de naissance : 3/2/1922 à Blois (Loir-et-Cher)

Domicile civil : 7, rue de l'Atlas PARIS 19ème

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : -

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : -

Affiliation politique (s'il y a lieu) : -

Date de l'arrestation : 12 Juin 1943 (en absence irrégulière du 7/6/43)

Motifs de l'arrestation : non précisés

Condamnation : -

Date, tribunal, motif : -

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : -

Lieu d'internement : Prison de la Santé à PARIS

Nom du défenseur : 21873 SCP au Service
Directeur
Signé: DEGARDIN

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X*

Tél. : TRUDAIN 99-40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

EX.N.g.p.4A/1

D. 56431

Arrestation
par les autorités
allemandes

- 2 JUIL 1943 19

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
de la Direction,

Je vous adresse ci-jointes les fiches de renseignements concernant l'auxiliaire homme d'équipe PORCHER Lucien, du BOURGET-TRIAGE, qui a été mis en état d'arrestation par les autorités allemandes le 12 juin 1943.

L'intéressé était absent irrégulièrement de son service depuis le 7 juin 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

W. Meunier

37
meunier

E.B.D. Paris-Nord
3 A 1 SNCF/Pos

PARIS, le 2.8.1943

TRADUCTION
(LPN 32.060)

A la Région du Nord
de la S.N.C.F.
P A R I S

Objet : Arrestation de l'auxiliaire homme d'équipe
PORCHER Lucien, du BOURGET-TRIAGE.

Votre lettre EX.N.g.p.4A/1-D.56.431 du 2.7.43.

PORCHER a été arrêté pour vol par extorsion et usurpation de fonctions, pour des raisons de sûreté, il n'est pas envisagé de le relâcher.

(s) RENZ

Dest. : Région Nord (EX.N.g.p.4A)
Monsieur Cartier
Archives

EX.N.g.p.4A/1
D. 56.431

PARIS, le

12 AOUT 1943

Arrestation
par les autorités
allemandes

T R A N S M I S

à Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

pour le tenir au courant, comme suite à ma com-
munication même référence du 2 juillet 1943.



Le Chef de la Subdivision du Personnel

Aléah

13.8
w. m. a. t. t.

S.N.C.F.
REGION du NORD

16 AOUT 1943

D.

16 AOUT 1943

DIRECTION DE L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

DR/N2/41

D.1873

Monsieur le Directeur
du Service central du Personnel

Agent incarcéré
par les Allemands.

Suite à ma transmission du
6 Juillet 1943 de la notice de ren-
seignements concernant l'auxiliaire
homme d'équipe PORCHER, Lucien, du
BOURGET-TRIAGE.

L'E.B.D. LILLE nous fait connai-
tre que PORCHER "a été arrêté pour
" vol par extorsion et usurpation de
" fonctions et que pour des raisons
" de sûreté, il n'est pas envisagé
" de le relâcher."

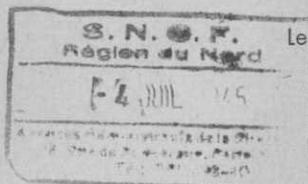
P. Le Directeur,

D.1873. Unus

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^eTél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORDEX.N. gp. 4A/1
D. 55.431
---Licenciement
d'un auxi-
liaire
---

3 JUIL 1945

19

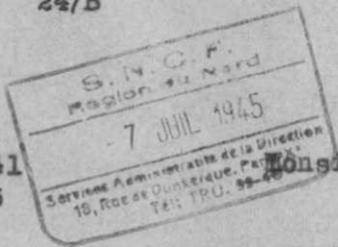
Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

L'auxiliaire Homme d'Equipe PORCHER, Lucien, de la gare du BOURGET-TRIAGE, absent irrégulièrement depuis le 7 juin 1943 et arrêté par les allemands le 12 juin 1943 sous l'inculpation de vol et usurpation de fonctions s'est, d'après une enquête effectuée par le service local, remis à disposition de la firme qui l'occupait avant son envoi à la S.N.C.F. au titre de S.T.O.

D'accord avec l'Inspecteur de la Main d'Oeuvre des Transports, le licenciement de PORCHER a été prononcé à compter du 7 juin 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

- 7 JUIL 1945

DR/N.2/41
D. 1873

Monsieur le Directeur du Service
Central P.
Ière Division
Section des prisonniers et déportés

L'auxiliaire homme d'équipe PORCHER, Lucien, de la gare du Bourget-Triage, absent irrégulièrement depuis le 7 juin 1943 et arrêté par les Allemands le 12 juin 1943 sous l'inculpation de vol et usurpation de fonctions s'est, d'après une enquête effectuée par le service local, remis à disposition de la firme qui l'occupait avant son envoi à la SNCF au titre de S.T.O.

D'accord avec l'Inspecteur de la Main-d'Oeuvre des Transports, le licenciement de PORCHER a été prononcé à compter du 7 juin 1943.

Le Directeur,
Signé : HÉBERT

D. 1873.

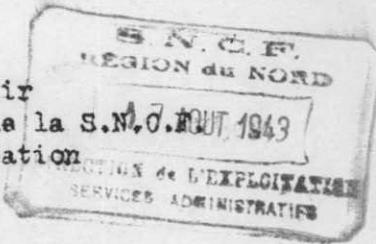
skr

Porquet, Albert

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



PORQUET

NOM :

Albert, Charles

Prénoms

Homme d'Equipe

Grade à la S.N.C.F.

CALAIS

Résidence de service

12 Novembre 1928

Date d'entrée à la S.N.C.F.

17 Septembre 1906 à CALAIS (P. de C.)

Date et lieu de naissance

9 rue Vincent à CALAIS (P. de C.)

Domicile civil

Marié - 3 enfants - 16, 13 et 3 ans.

Situation de famille

Bonnes

Qualités professionnelles

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures)

14/4/3

Affiliation politique (s'il y a lieu)

1er Mai 1943

Date de l'arrestation

Participation à des vols de marchandises confiées au transport

Motifs de l'arrestation

6 mois de prison.

Condamnation

9 Juin 1943 - Tribunal Correctionnel de BOULOGNE-sur-MER

Date, tribunal, motif

14/4/3

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Incarcéré en premier lieu à la Prison de BOULOGNE a été ultérieurement placé au Centre pénitencier Allemand N°10 de Watten Eperlecques

Lieu d'internement

Nom du défenseur

81873
17 AOU 1943

JCP au Directeur
B. le Directeur
Signé: DEGARDIN

D.1873

D.R.2

Pottier, Alfred

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation.

NOM : : POTTIER

Prénoms : Alfred, Emile

Grade à la S.N.C.F. : S/Chef de manœuvres

Résidence de service : SAINT-ROCH

Date d'entrée à la S.N.C.F. : Septembre 1919

Date et lieu de naissance : 17 Février 1892 à NOYER-St-MARTIN (Oise)

Domicile civil : 45 rue de Cachy à AMIENS (Somme)

Situation de famille : Marié, 4 enfants : 21, 19, 17 et 16 ans

Qualités professionnelles : Normales

Services militaires
(grade, campagnes, citations,
blessures) : (Engagé volontaire du 5 Avril 1913 au 1er Août
1919-22^e Régiment Artillerie à COMPIEGNE-2^e cl
campagne 1914/1918 - Croix de guerre et cita-
tion à l'Ordre du Régiment)

Affiliation politique (s'il y a lieu) : ()

Date de l'arrestation : 11 Juillet 1942 (étais en descente de nuit le
10-repos les 11et 12-congé le 13-A repris son
service le 14 Juillet)

Motifs de l'arrestation : (Suite à un acte de malveillance (présence de
scories dans les boîtes d'essieux de wagons)
(découvert à St-ROCH nuit du 10/11 Juillet 1942)

Condamnation : A été libéré le 12 juillet 1942 à 21h. sans
condamnation.

Date, tribunal, motif : ()

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : ()

Lieu d'internement : Prison d'AMIENS

Nom du défenseur : ()

u tems zps
u tems zps

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^eTél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

EX.N.gp.4 A/1

D.47.797

Incarcération par
les Autorités
allemandes



11 AOÛT 1942 19-

Monsieur le Chef des
Services Administratifs de
la Direction

Je vous adresse ci-jointes
des fiches de renseignements con-
cernant les agents de la gare de
St-ROCH dont les noms suivent qui
ont été retenus par les Autorités
allemandes pendant une courte
période :

- POTTIER, Alfred
S/Chef de manœuvres
- HUBAUD, Gaston
Brigadier
- TELLIEZ, René
Facteur
- DECOURCELLE, Gérard
Homme d'équipe.

Les intéressés n'ont eu
aucune interruption de service.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Cherrier

DR 2
D. 1873.
Pouilly, Charles

S.N.C.F.

Région d' Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

**(Renseignements fournis téléphoniquement par le 3ème arrondissement
de traction à Amiens le 26 Octobre 1942)**

NOM:

POUILLY

Prénoms

Charles

Grade de la S.N.C.F.

mineur auxiliaire aide-ouvrier

Résidence de service

Longueau (Somme)

Date d'entrée à la S.N.C.F.

21 Juillet 1942

Date et lieu de naissance

27 Mai 1923 à Outreau (P.A.S.)

Domicile civil

65, rue Karl Marx à Outreau (P.A.S.)

Situation de famille

Celibataire

Qualités professionnelles

Normales

Services militaires

(grade, campagnes, citations,
blessures)Affiliation politique (s'il y a
lieu)

Date de l'arrestation

26.10.42 à 10 h à l'atelier

Motif d'arrestation

Aurait, avant d'entrer à la S.N.C.F.,
signé un contrat de travail pour l'Allemagne
mais ne se serait pas conformé
aux clauses de ce contrat

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature suscepti-
bles de justifier un recours
en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur

DR/MS/41-D1873.**28 OCT 1942**

*SCP au Service
de l'Intérieur*

Signé: CAMBOURNAC

Incarcéré par les A.O. le 20-10-42 sous prétexte de ne pas avoir respecté les clauses d'un contrat de travail pour l'Allemagne qu'il avait consenti avant d'entrer à la S.N.C.F., le mineur auxiliaire aide-ouvrier Ponilly Charles, de Longueau T., a été acquitté et libéré le 5-12-42. Il a été remis en service le 21-12-42.

Célibataire, il vit chez ses parents. Son père, chauffeur retraité, a une pension de 6.823^{fr} + 720^{fr} et gagne 1.500^{fr} par mois en travaillant pour les A.O.

Le barème Fatalot ne s'applique qu'aux agents du cadre permanent. Ponilly, auxiliaire, n'a droit à aucune allocation.

En outre, il est célibataire et la situation de ses parents n'est pas critique. Comme M.T., j'estime qu'il n'y a pas lieu à octroi d'un secours d'adversité.

Ci-joint avis du S.C.P. de la libération et de la remise en service de Ponilly.

11/1/43 *Audrey*

0^m = 0^{1/1/43}

8

~~carbo~~ PXDTH-1 12-1-43
au MT le 12-1-43

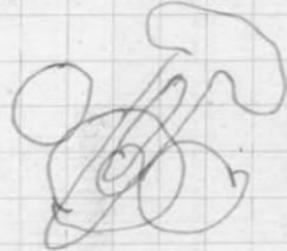
exemple
ut a filer au pas de 3 avec une vnu au pas de 10
$$\frac{N_1}{N_2} = \frac{3}{10} = \frac{3K}{10K}$$

on prendra 2 roues de l'avant et 5 roues de l'arrière telles que N_1 et N_2 sont multiples de 10 on pourra monter une roue de 30 sur là et 60 sur la vnu.

15 et 150

60 et 200

mais il n'est pas possible de trouver K_1 pour une roue d'av. et faut monter un train sur la lyre. On monte un ensemble roue pignon.



S.N.C.F.
Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation



Le 12 JAN 1943

DR/N.2741
P.1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à ma fiche de renseignements

concernant le nouveau surveillant

Pouilly, Charles de Tonfueau (Troy)

que je vous ai adressée le 28 octobre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 15 octobre 1942,
a été libéré le 5 Decembre 1942 et a re-
pris son service le 21 Decembre 1942

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM

POULAIN

Prénoms

Albert

Grade à la S.N.C.F.

Conducteur

Résidence de service

Ternier

Date d'entrée à la S.N.C.F.

10.7.26

Date et Lieu de naissance

3.2.1902 Montigny-en-Arrouaise (Aisne)

Domicile civil

1, Avenue Mionnet Quessy

Situation de famille

Marié, 2 enfants âgés de 18 et 12 ans

Qualités professionnelles

Normales

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures)

10.5.22 appelé 54ème R.I.

1.11.23 libéré

Affiliation politique
(s'il y a lieu).

10.8.44. Libéré le 19 Sept. au plus tard
le 20 Sept. 1944.
Arrêté à la suite d'une rafle opérée dans
la Région de Vaux Andigny

Date de l'arrestation

Motifs de l'arrestation

Condamnation

Date, tribunal, motif

Éléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce

Lieu d'internement

Inconnu

Nom du défenseur

23 SEPT 1944

D. 18.73

SCP. M. Dugay
Le Directeur
Signé: OUDOT

21 SEP 1944

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements.



Le Chef de la Subdivision du Personnel

W. M. A.

mand sur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité (N.C.F.)

Envoi à la

D. 57.239

Appelé pour
les autorités
allemandes

Il est libre de faire sauter le coupon du 10
sept 1944 la no de du conducteur POULAIN, Albert
de TERGNIER encaissé par les autorités alleman-
des depuis le 10 juil 1944 à la suite d'un refle

Il sera, en compensation, attribué à l'inter-
essé, suivant les modalités en vigueur dont vous
avez eu connaissance, une allocation fixe à la
totalité de ses appointements + A. P. le cas é-
chéant et payable à ses frais, socialité 1,
avances (sauf à l'agent régulier) à qui vous vou-
drez bien faire remettre dès à présent les sommes
nécessaires par l'agent au titre d'appointements pour
la période au 1er oct 1944.

Je vous rappelle que la prise de l'In 8^e anné
devoit, le cas échéant, être prise en charge si
l'agent n'est pas libéré au moment du paiement de
la prise.

F.D. Je vous rappelle que
Poulain a été blessé
19 août et versé un arrêt
le 20 août 1944.

Prise le 1er octobre 1944
solde à verser le 20 octobre 1944.

Signé: DELANNOY

*22/9
W. M. A.*

D 1873

DR 2

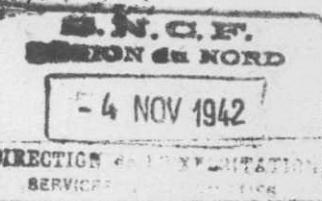
POULAIN André

Voir ALGLAUE

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation



NOM:

Prénom:

Grade de la S.N.C.F.

Résidence de service

Date d'entrée à la S.N.C.F.

Date et lieu de naissance

Domicile civil

Situation de famille

Qualités professionnelles

Services militaires
(grade, campagnes, citations,
blessures)

Affiliation politique (s'il y a
lieu)

POULAIN

André

auxiliaire bureau

Valenciennes

du 17.5.30 au 16.7.40 et repris le
18 Mars 1941
7 Mai 1942 Valenciennes

ANzin, 83, Rue de ST-Quentin

Célibataire

Nous n'en connaissons pas

30.10.1942 entre 12 et 14h.

A été surpris par une sentinelle militaire déboulant d'un wagon de munitions
(renseignements fourni par ALIXEV
arrêté le 31.10.1942).

Date de l'arrestation

Motif de l'arrestation

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature suscepti-
bles de justifier un recours
en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur

Kommendatur de Valenciennes

6.1873.

SCP au do
à Dricten

- 4 NOV 1942

Signé: CAMBOURNAC

S.N.C.F.

Région du Nord



Liberation d'agent
incarcéré par
les Allemands

Le 3 DEC 1942

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements

concernant le maquisard algérien Roguet
Poulain, Audu de Valencennes (Troy)
que je vous ai adressée le 4 Nov. 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 8 Octobre 1942,
a été libéré le 1 Novembre 1942 et a re-
pris son service à tout le moins jusqu'au
du 1er Janvier 1943

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : CAMBOURNAC

D.1873

D.R.²

Poulain, Raphael.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

14 AVR 1945

Service d'Administration de la Direction
15, Rue de Dunkerque, Paris-X^e
Tel: TGU 39-40

Nom

: POULAIN

Prénoms

: Raphaël

Grade à la S.N.C.F.

: Chef de district de 2^e classe

Résidence de service

: ASCQ

Date d'entrée à la S.N.C.F.

: 16 Mai 1938

Date et lieu de naissance

: 23 octobre 1913 à PARIS

Domicile civil

: ANNAPRES

Situation de famille

: Célibataire

Qualités professionnelles

: Bonnes

Services militaires

(grade, campagnes, citations,
blessures)

{

Affiliation politique (s'il y a lieu)

{ Néant

Date de l'arrestation

: 1er avril 1944 vers 23 heures

Motifs de l'arrestation

{

Condamnation

: Fusillé le 1er avril 1944 au cours de la tuerie
d'ASCQ

Date, tribunal, motif

{

Eléments de toute nature susceptibles
de justifier un recours en grâce

{

Lieu d'internement

:

14 AVR 1945

Nom du défenseur

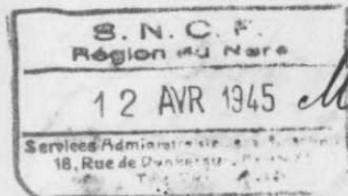
:

D.1873
DR2
H1

Service Central du Personnel
1^{re} Division,
Le Directeur
Signé: OUDOT

V.B. N° 1982

Paris, le 12/4/45



Monsieur le chef des services
Administratifs

Suite à précédents envois, je
vous adresse ci-jointes les fiches de
renseignements concernant
M. Poulat Raphael, chef de section
Noblecourt François, surveillant
Manga Georges, auxiliaire.
Vaupeau Albert ^{do}
fusillé par les allemands le
1^{er} avril 1944.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat
et du Personnel du Service de la Vie



X *Poupard, Pierre*

Rieffel, Marcel.

Sinoquet, Léonard.

DÉPÔT DE LONGUEAU

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITÉ
D'ASSURER LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITÉS ALLEMANDES

15 FEV. 1942

Toupark Pierre Lloï

Noms et prénoms: Toupark Pierre Lloï
Grade: Elève Mécanicien

Établissement (1): DÉPÔT DE LONGUEAU

Né le 23 Novembre 1902 Commissionné le 1 Avril 1925

Situation de famille (2): marié

Pierre Gabriel Eugène né le 5 Mars 1926

Yolande Lucie Charlotte né le 20 Mai 1929

Monique Raymond Danielle Gisèle né 17 décembre 1930

Nicette Pierrette Marcelle né le 9 Novembre 1934

La femme et les enfants n'ont pas d'emploi

Absent du (3) 27 Novembre 1941 au (4) 10 Décembre 1941

Motif de l'absence (5):

Incarcéré par les autorités allemandes pour chasse
au furet

Rémunération mensuelle de l'agent (6):

Éléments fixes: 1897 francs

Allocations familiales et
salaire unique: 1368 francs

DR/N.2/41 - D 1873

TRANSMIS à M. le Directeur du Service Central P

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 Mai 1941,

l'agent a été traité sans solde pendant son absence
de 14 jours.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Recpt tent
6/3/42

mon copy
gr

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - dépôt de Laroche - Service régional de l'Exploitation Ouest - district de Meaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire; Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge. Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) - Indiquer la date de reprise du service, si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de cette absence, en indiquant dans le cas d'incarcération, si l'agent a contrevenu aux règlements de la SNCF, si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

15 FEV. 1942

AGENTS SE TROUVANT DANS L'IMPOSSIBILITE
D'ASSUER LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITES ALLEMANDESNoms et prénoms: Rieffel Marcel Constant JulesGrade: Chauffeur de routeEtablissement (1) ... DÉPÔT DE LONGUEAUNé le 26 juillet 1907 ... Commissionné le 1 Mai 1930.Situation de famille (2) ... marie'... Michelle Georget Bontine Fabrielle née le 3 Avril 1924... La femme et l'enfant n'ont pas d'emploiAbsent du (3) 27 Novembre 1941 ... au (4) 10 Decembre 1941

Motif de l'absence (5) ...

... Incarcéré par les autorités allemandes pour chasse
... au furet

Rémunération mensuelle de l'agent (6) ...

... Éléments fixes : 1724 francs... Allocations familiales et salaire minimum 150 francs.

DR/N.2/41 - D 1873

TRANSMIS à M. le Directeur du Service Central P

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 Mai 1941.

L'agent a été traité sous solde pendant son absence
de 14 jours.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlon-sur-Saône - dépôt de
Laroche - Service régional de l'exploitation Ouest - district
de Mesaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;
quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge.
Si le femme a un emploi et si certain des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche.
- (4) - Indiquer la date de reprise du service, si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de cette absence, en indiquant dans le cas d'interrogatoire, si l'agent a conformé aux
règlements de la SNCF, si une suite disciplinaire est envisagée
s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les
éléments fixes autres que les allocations familiales et de relai-
re unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

DÉPÔT DE LONGUEAU

15 FEV. 1942

AGENTS SE TROUvant DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE SERVIR
D'ASSEURER LEUR SERVICE DU FAIT DES AUTORITÉS ALLEMANDES

SINOQUET Léonard Modeste

Noms et prénoms:

Grade: ... Manœuvre spécialisé

Établissement (1) ... DÉPÔT DE LONGUEAU

Né le ... 15 Juin 1908 ... Commissionné le ... 10 Août 1937

Situation de famille (2) ... marié

... Marcel Robert né le 19 Janvier 1931

... Nicolle Mireille née le 25 Août 1932

... Jacqueline Céline Isabelle née le 12 Octobre 1933

... Jacques Claude né le 18 Novembre 1941

... La femme et les enfants n'ont pas d'emploi

Absent du (3) 27 Novembre 1941 ... au (4) 10 Décembre 1941

Motif de l'absence (5)

... Incarcéré par les autorités Allemandes pour Classe
au Jurek

Rémunération mensuelle de l'agent (6)

... Eléments fixes ... 1645^f.

... Allocat° familiales ... 1328
... Et salaire unique

DR/N.2/41 - D 1873

TRANSMIS à M. le Directeur du Service Central P

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 Mai 1941.

L'agent a été traité sans solde pendant son
absence de 14 jours.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - dépôt de La Roche - service régional de l'exploitation Ouest - district de Meaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire;
Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge,
si le femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche
- (4) - Indiquer la date de reprise du service, si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de cette absence, en indiquant dans le cas d'incarcération, si l'agent a contrevenu aux règlements de la SNCF, si une suite disciplinaire est envisagée si il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PARIS, le 19 DEC 1941

M/B
M.T. 8

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATERIEL
ET DE LA TRACTION

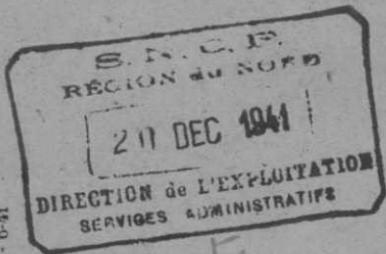
Monsieur le Chef des
Services Administratifs, à
PARIS.

R. C. Seine 276.448 B

S.P.D. n° 6354

Suite à ma transmission du 6
Décembre des fiches de renseignements
chamois relatives à l'incarcération
le 27 novembre dernier des agents
POUPART Pierre, RIEFFEL Marceau et
SINOQUET Léonard, du dépôt de
Longueau.

Ces agents, qui avaient été con-
damnés à 14 jours de prison, ont été
libérés le 11 Décembre et ont été
remis en service immédiatement.



l'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision
du Personnel,

Traction

POUPART Louis Pierre

3ème Arrondissement

Elève-mécanicien au dépôt de LONGUEAU

7-11-1941 - a été surpris par les gendarmes de la brigade de Boves, alors qu'il était occupé à fureter dans une propriété close appartenant à un Négociant d'Ailly-sur-Somme

26-11-41 - Condamné à 14 jours de prison par les Autorités occupantes

27-11-41 - Considéré en absence non autorisée à partir de cette date.

11-XII-41 Libération et reprise de service

Traction

3^e Arrondissement

RIEFFEL Marcel

Chauffeur de route au dépôt de Longueau

7-11-1941 - a été surpris par les gendarmes de la brigade de Boves, alors qu'il était occupé à fureter dans une propriété close appartenant à un négociant d'Ailly-sur-Somme

26-II-41 - Condamné à 14 jours de prison par les Autorités occupantes

27-II-41 - Considéré en absence non autorisée à partir de cette date

11-XII-41 libération et reprise du service

Traction

3ème Arrondissement

SINOQUET Léonard

Manoeuvre spécialisé au dépôt de Longueau

7-11-1941 - a été surpris par les gendarmes de la
Brigade de Boves, alors qu'il était
occupé à fureter dans une propriété
close appartenant à un Négociant
d'Ailly-sur-Somme

26-11-41 - Condamné à 14 jours de prison par les
Autorités occupantes

27-II-41 - Considéré en absence non autorisée
à partir de cette date

11-XII-42 Libéré et reprise de service

SOCIÉTÉ NATIONALE La Chapelle, le
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

O/C

M.T. 8

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATERIEL
ET DE LA TRACTION

H. C. Seine 276.448 B

S.P.I.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD

20 FEV 1942

SECTION de L'EXPLOITATION
VICES ADMINISTRATIFS

9 FEVR 1942

TRANSMIS à Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS



établies, en double exemplaire, 3 fiches de
renseignements concernant:

- POUPART, Pierre, élève-mécanicien
à Longueau
- RIEFFEL, Marcel, chauffeur de route à
Longueau
- SINOQUET, Léonard, manœuvre spécialisé
à Longueau

incarcérés par les autorités allemandes,
du 27 Novembre au 10 Décembre 1941.

Ces agents n'ont subi aucun préjudice
pécuniaire, l'absence ayant été imputée
sur leur congé.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel,

Guerry

1873

DR^e

Prevost, Geiard

at
U

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



NOM : PREVOST

Prénoms : Gérard, Pascal

Grade à la S.N.C.F. : Homme d'équipe

Résidence de service : NOYON

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 23.2.1937

Date et lieu de naissance : 29.9.1908 à NOYON

Domicile civil : 4, rue de la Géôle à NOYON (Oise)

Situation de famille : célibataire sans charges

Qualités professionnelles : normales

Services militaires)
(Grade, campagnes, citations,)
blessures) : Engagé volontaire par devancement d'appel au 503e
chars de combat, le 15.11.26. Libéré le 15.4.30.
Mobilisé le 3.10.39, libéré le 17.11.39, soldat
de 2e cl.

Affiliation politique)
(s'il y a lieu). :

Date de l'arrestation : courant du mois de Décembre 1943

Motifs de l'arrestation : inconnu. Lettre de M. le Directeur Général à la
H.V.D. Paris pour tenter d'obtenir des renseignements.

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Éléments de toute nature sus-)
ceptibles de justifier un)
recours en grâce :

Lieu d'internement : Allemagne : agent détaché à la D.R.E. à HALLE
(Saale)

Nom du défenseur :

Requis le 1875
Service le 20.6.1945

25 FEV 1944

Secrétaire
Le Directeur
Signé : CAMBOURNAC

500 ex.

OD

H copie d'ex

17-1-44

Monsieur le Directeur du
Service Central P.

PR/1/11

EX.N.gp.5.1/6

—
Melle PREVOST, soeur de M. PREVOST, Gérard, Homme d'équipe à NOYON, détaché à la D.R. à HALLE depuis le 15 Janvier 1943, nous transmet la lettre ci-jointe qu'elle a reçue d'un des camarades de son frère l'informant que celui-ci a été, pour un motif inconnu, arrêté par les Autorités allemandes.

—
Melle PREVOST sollicite notre intervention auprès du délégué régional du Commissariat Général à la Main d'Oeuvre Française en Allemagne près du Front du Travail Allemand afin de connaître le motif exact de cette arrestation.

Pour me permettre de rassurer cette personne, je vous serais obligé de vouloir bien tenter d'obtenir de la H.V.D.-PARIS des renseignements sur cette affaire.

LE DIRECTEUR,

(S) *cautio*

Bruxelles

15.

Le feuillet fait au sein de la
Ministère fait faire au débouché de
gare de Noyon au croisement de
la direction que un tenton a favorisé
un feu

mais quelle lection dans
notre intervention !!!

10

11/12

7



OD 17 JAN 1944
1 copie a fax

17 JAN 1944



Monsieur le Directeur du
Service Central P.

D.R.N./HII

EX.N.gp.5. A/6

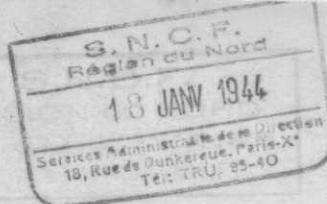
Melle PREVOST, soeur de M. PREVOST,
Gérard, Homme d'équipe à NOYON, détaché
à la D.R. à HALLE depuis le 15 Janvier
1943, nous transmet la lettre ci-jointe
qu'elle a reçue d'un des camarades de
son frère l'informant que celui-ci a été,
pour un motif inconnu, arrêté par les
Autorités allemandes.

Melle PREVOST sollicite notre
intervention auprès du délégué régional
du Commissariat Général à la Main d'Oeu-
vre Française en Allemagne près du Front
du Travail Allemand afin de connaître le
motif exact de cette arrestation.

Pour me permettre de rassurer cette
personne, je vous serais obligé de vou-
loir bien tenter d'obtenir de la H.V.D.-
PARIS des renseignements sur cette affai-
re.

LE DIRECTEUR,

Signé: CAMBOURNAC



Paris le 18 JAN 1944

DR 10/1141

VR. qm 5 M 16

Mr. Cheronier

Les ci-jointe concernant
l'homme d'équipe Priost du
voyage débarqué à Halle.

Leys lein de faire malheur
Velle Priost, par le soins du Chef
du fan de ^{au courant} voyage, a le démarche
que nous tentons en faveur de
son frère.

Mr. le directeur comique,
d'autre part, le centre apporté
dans cette intervention, le lett. par
l'quelle l'arrond. d. 55 furent vos
a transmis l'affaire date, en effet, du
27 décembre

L'Ingénieur en Chef

Amic

OD

Copie à M. le Directeur de l'Exploitation de la Région du Nord comme suite à sa lettre du 17 Janvier. Paris, le 29 Janv. 1944

C O P I E

24 Janvier 1944

HAUPTVERKEHRSDIREKTION PARIS
29, rue de Bérri,

P.2502 W
W. 5641

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé que l'homme d'équipe PREVOST, Gérard né le 29 Septembre 1908 et détaché à HALLE aurait été mis en état d'arrestation le 11 décembre 1943 et dirigé sur une destination inconnue.

Sa famille étant très inquiète sur son sort, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il en est bien ainsi et afin de la rassurer, les motifs ayant entraîné cette arrestation.

/ le Directeur Général
/ Le Directeur du S.C.P.
(s) LEFORT

1^{er} FEV. 1944
DR/NL/41

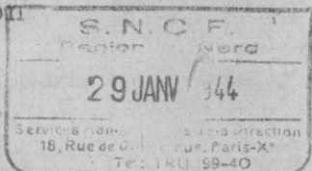
M. le Chef de la Subdv. du Personnel
L'Ingénieur en Chef
(s) OUDOT

OD
S.N.C.F.
Région du Nord
Exploitation

PARIS, le

28 JAN 1944

EX.N. gp.5.A.



NR:DR/N.1/41
du 18/1.

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction

Votre lettre rappelée en marge concernant l'Homme d'équipe PREVOST, de NOYON, détaché à HALLE.

La lettre de M. BAUDEZ est arrivée dans mon Service le 29 Décembre.

Avant d'en faire faire la transmission, j'ai cherché à identifier le signataire de la lettre adressée à Melle PREVOST. Les recherches ont demandé quelques jours et sont restées sans résultat.

La lettre du S.C.P. passée dans le courrier du 10 Janvier a été transmise à vos Services le 13 et signée le 17.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

pour aff
29/1

chévrons

cl

g

lettre passée au
courrier le 13

dirigée en tourne { a signé le 15 } lettre
le 14 { (samedi) } reçue le 17

CLASSEMENT
Pr. 1000

D.R.N. 1/41

OBJET de l'AFFAIRE

Copie de la lettre ^{du 24/11/43} adressée par le S. C. P.
à l'Hauptverkehrsdirktion Paris pour
l'avoir que l'A. d. q. Pironi gerard né le 29/3/08
et détaché à Halle aurait été mis en état d'arrestation ^{le 11/11/43}
lui demander si l'en est bien ainsi et, afin de ramener
le penit, les motifs ayant entraîné cette arrestation

Origine : S. C. P.

Destinataire : Direction

Répondu le :

Date : 29.1.44.

Référence P 2502 W

W 5641

Suite à donner : comme suite à la
lettre du 17.11.43

Délai :

Transmissions à FEV 1944

Date des rappels :

M. Cherai Date :

Le . . . / . . . / . . .

M. Signé OUDOT Date :

Le . . . / . . . / . . .

M. Date :

Le . . . / . . . / . . .

Suite donnée :

ASQ NOU NOUSSOISI SHOIS ÊNDRITIS TOS TNOI EN 126 FÉVRIER 1944
de O.T.S. NO SHOIS TNOA SII SAGI SHOIS SI A SHOSSHOQ SHO SHOIS
DR/N2/41 D.AW Incarcération en Allemagne d'agents détachés à la D.R.B. Tous ne Monsieur le Chef de la Subdivision
VR/ EX.N GP 5 A/6 du 17 Février 1944. TOUS : Agents du Personnel EX.

Bien que l'aiguilleur de 2^e cl. DRESSON, Jules, d'HAUTMONT, ait souscrit, avant son départ à la D.R.B., en faveur de sa femme, une délégation de solde pour toutes les sommes dues par la S.N.C.F., M. le Directeur estime que, sauf adversité, il n'y a pas lieu de verser à Mme DRESSON la part de prime de fin d'année due à son mari au titre de l'exercice 1943, cette somme devant être mise en réserve afin de constituer un pécule pour le moment du retour de notre agent.

En ce qui concerne les 10 autres agents de l'Exploitation qui, détachés à la D.R.B. sont actuellement incarcérés en Allemagne, M. le Directeur a pris les décisions suivantes :

- Versement, à partir du 1/1/44, date de la suppression de l'indemnité d'éloignement) d'une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité aux hommes d'équipe
DINDE, André d'HESDIN
LEMERONER, Fernand de SAINT-POL
HODIQUE Victor, de LONGUEAU
et PREVOST Gérard, de NOYON.
tous célibataires sans charges et incarcérés pour un motif inconnu.
- Versement à partir du 1/1/44 (date de la suppression de l'indemnité d'éloignement) d'une allocation mensuelle égale à la moitié⁽¹⁾ de la rémunération d'activité aux hommes d'équipe
MARLIER Georges de LILLE
MLET Kléber de FIVES-ST-SAUVEUR.
mariés et qui sont incarcérés pour leur conduite anti-allemande.
- Versement, à partir du 1er janvier 1944, d'une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité au facteur confirmé DELCAUCHY, Serge, célibataire sans charge, arrêté pour un motif inconnu; si, avant son départ à la D.R.B. DELCAUCHY n'avait pas désigné de déléguétaire, les sommes à lui revenir au titre de cette allocation mensuelle seraient à mettre en réserve jusqu'à son retour.
- suppression de l'indemnité d'éloignement sans versement d'aucune allocation à l'homme d'équipe DELHOMME, René, de CREIL, célibataire sans charges, condamné à 18 mois de prison pour complicité de vol.
- aucun versement d'allocation aux auxiliaires CABIOC'H Jean et LABOULY, Roger, de La Chapelle-Triage qui sont incarcérés pour un (1) de façon à ne pas verser à leur déléguétaire plus aujourd'hui /.....

motif inconnu : il ne leur est attribué aucune allocation, non pas parce que appartenant à la classe 1942 ils sont soumis au S.T.O. et, de ce fait n'ont pas perçu d'indemnité d'éloignement, mais parce que ce sont des auxiliaires (les allocations mensuelles prévues par le barème du 22 septembre 1942 du S.C.P. étant réservées aux agents du cadre permanent.)

Народната българска армия е създадена от българите във времето на Априлското въстание и е съставена от български доброволци, които са се събрали във времето на въстанието.

• **REVIEWER'S** **REPORT** **OF** **MAX-72-242**
• **REVIEWER'S** **REPORT** **OF** **MAX-72-242**
• **REVIEWER'S** **REPORT** **OF** **MAX-72-242**

и възможностът на търсача да използва този метод е възможен, но търсачът не е възможен да използва този метод.

Следовательно, введение в законодательство о налогах и сборах норм, направленных на ограничение права на имущество, не является правомерным.

LAUGH, Roger, de la Chambre des députés, a été nommé à la tête de la commission d'enquête sur les malversations dans les affaires d'Algérie. Il sera assisté de M. Georges Léonard, député de la Chambre des députés, et de M. Georges Léonard, député de la Chambre des députés.

ETAT FRANCAIS

Secrétaire d'Etat au Travail

COMMISSARIAT GENERAL D'ACTION SOCIALE pour les FRANCAIS travaillant en ALLEMAGNE

Direction et Service Technique
95 Boulevard Haussmann - PARIS 8^e
Anjou 71-70 et la suite

Paris, le 16 Mars 1944

Le Commissaire Général à l'Action Sociale pour
les Français travaillant en Allemagne

Référence à rappeler 6189

à Monsieur le Chef du Service
des Prisonniers

D/LR CSN/N°
V/Réf : P.C. 42.108.

Société Nationale des Chemins de fer français
8 rue de Londres - PARIS 9^e

Objet : Demande d'intervention pour 9 employés de la S.N.C.F. arrêtés
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du
9 courant nous demandant d'entreprendre des démarches pour 9 employés de la
S.N.C.F. qui ont été arrêtés dans le courant du mois d'Octobre pour un
motif inconnu.

Nous transmettons sans retard ce dossier à notre Service Juridique
suprême de notre délégation officielle de Berlin en lui demandant d'intervenir
au plus tôt et de nous tenir au courant.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer tous les renseignements
que nous pourrons recueillir.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les
meilleurs.

Signature et cachet.

S.N.C.F. --- COPIE transmise à Monsieur le Directeur de la Région du NORD, à
n° 8 titre d'information. - Cette affaire concerne les agents ci-après
détenus à la D.R.S. et arrêtés en Octobre 1943.

ARBIOS, Paul, auxiliaire homme d'équipe à La Chapelle-Intérieure
CABIOC, H. Jean, d" La Chapelle-Triage

DMICHAUDY, Serge, Facteur confirmé d"

DINDE, André, Homme d'équipe confirmé à Hesdin

HODIQUE, Victor, Homme d'équipe à Longuesau

LABOULY, Roger, Auxiliaire homme d'équipe à La Chapelle-Triage

LEMERCIER, Fernand, Homme d'équipe confirmé à Saint-Pol

DESSON, Charles, Aiguilleur de la cl. à Hautmont

PREVOST, Gérard, Homme d'équipe à Noyon.

Paris, le 22 mars 1944
Le Chef du Bureau des Prisonniers
signé : GAZALIET.

DR/NB/41
D 1873

COPIE à Monsieur le Chef du Service KK

Pour le tenir au courant.

30 MAR 1944

Le Directeur,

Signé: DUDOI

DIRECTION
DES SERVICES OFFICIELS
FRANÇAIS en ALLEMAGNE.

Réf. n° 3756 c/32

CUNESDORF, le 10.7.1944

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
Service Central du Personnel
Bureau des Prisonniers
- à l'attention de M. CAZALET -
8 Rue de Londres PARIS
(9è)

Monsieur,

Je me réfère à votre lettre P.C. 42.108 du 9 Mars 1944 et à ma réponse n° 1094 c/32 du 3 Mai 1944.

L'Office allemand des Affaires étrangères vient de me communiquer les renseignements suivants concernant divers membres de la S.N.C.F. dont vous m'annonciez l'arrestation dans votre lettre susvisée.

Paul ARBIOS
André DINDE
Roger LABOULY

Jean CABIOCHE
Victor HODIQUE
Fernand LEMARCIER

sont accusés par les Autorités allemandes de s'être concertés pour ralentir et négliger leur travail. Ils auraient provoqué des dégâts à des wagons de marchandises en les laissant rouler librement et se tamponner. Les intéressés ont donc été inculpés d'avoir nué à la production de guerre allemande, et se trouvent détenus à la prison de BRAUNSCHWEIG.

Il ne semble pas jusqu'ici qu'une peine d'une durée déterminée ait été prononcée contre eux. Je vais m'efforcer d'obtenir des précisions sur ce point.

Par ailleurs, je n'ai pas encore reçu de réponse en ce qui concerne M. DELCAUCHY et PREVOST.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

signature.

Bureau des Prisonniers
P.C. 422108

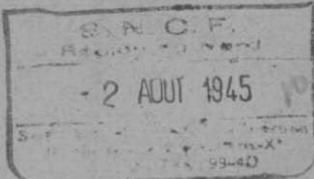
Tri. 91-73

COPIE transmise à Monsieur le Directeur de
l'Exploitation de la Région du Nord
à titre d'information.

PARIS, le 1er Août 1944
Le Chef du Bureau des Prisonniers,
signé: CAZALET

Paris, le

- 1 AOUT 1945



Monsieur le Directeur,

EX.N.gp.4A/1

D. 47.059

 Agent détaché
 de la
 Reichsbahn
 arrêté par les
 allemands

L'Homme d'équipe PREVOST Gérard, de Noyon, détaché à la Reichsbahn à compter du 13 janvier 1943, a été arrêté par la Gestapo le 11 décembre 1943 pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers Français, et il est rentré de captivité le 20 mai 1945.

LETTER REPLY

Pendant la durée de son séjour en Allemagne, PREVOST a bénéficié de l'indemnité d'éloignement correspondant à la moitié de son traitement S.N.C.F.

Etant donné le motif de son incarcération je serais d'avis de faire payer à l'intéressé la totalité de sa solde pour la période du 11 décembre 1943, date de son arrestation au 20 mai 1945 inclus, déduction faite de l'indemnité d'éloignement qu'il a perçue pendant cette période.

6 AOUT 1945

Je vous serais obligé de me faire savoir si vous approuvez ma proposition.

DR. N°. 41-D 7873

M. Dégardin
 oui.

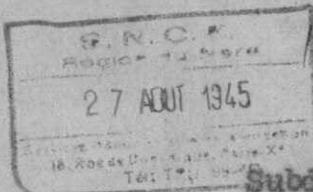
Le Chef du Service
 de l'Exploitation,

Le Directeur
 Signé : HÉBERT

Le Jany

- M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de ST-QUENTIN,
- M. le Chef des Services administratifs de la Direction,
- MM. LECOEUR - COLLET - CAREL.

25 AOUT 1945



Le Chef de la Subdivision du Personnel
Directeur

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité M.T.

EX.N.GP. 4 A/1
D. 47.059

Application de
la lettre P.1259
du S.C.P.

Au cours de son détachement
à la Reichsbahn, l'homme d'équipe
PREVOST, Gérard, de Noyon, a été
arrêté par la police allemande et
incarcéré le 11 décembre 1943 pour
avoir favorisé l'évasion de pri-
sonniers Français.

Sur proposition de M. le Chef
du Service de l'Exploitation, M.
le Directeur a décidé de faire bé-
néficier PREVOST de sa solde en-
tière⁽¹⁾ pour la période du 11 décem-
bre 1943 au 19 juin 1945 inclus,
veille du jour où il s'est remis
à disposition de la S.N.C.F. après
son retour de captivité.

Je vous serais obligé de vou-
loir bien faire payer rapidement
à PREVOST les sommes qui lui re-
viennent et pour vous permettre
de déterminer celles-ci, j'annexe
la fiche de renseignements habi-
tuelle.

(1) Diction fait de
l'instant d'ingagement

Signé: DELANNOY

D. 1873 DKR
Prini, Albert

S. N. C. F.

Région d

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

NOM	PRIN
Prénoms	Albert
Grade à la S.N.C.F.	Sous-Chef de gare de 3 ^e classe
Résidence de service	Tergnier
Date d'entrée à la S.N.C.F.	21/5/1926
Date et lieu de naissance	6/10/1904 - Fives (Pas-de-Calais)
Domicile civil	17, Boulevard Gustave Grégoire à Tergnier
Situation de famille	marié - 3 enfants âgés de 16, 11 et 3 ans
Qualités professionnelles	Bonnes
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	}
Affiliation politique	(s'il y a lieu) }
Date de l'arrestation	24/5/1944
Motifs de l'arrestation	}
Condamnation	}
Date, tribunal, motif	}
Eléments de toute nature sus- ceptibles de justifier un recours en grâce	}
Lieu d'internement	Inconnu
Nom du défenseur	

Reprise de service 1875

le 15 Mai 1945 après libération 6 JUIN 1944

SCP au Service
de l'Intérieur

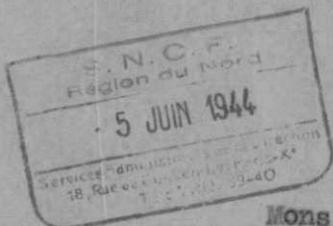
Signé : LEMAIRE

10 Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements

Le Chef de la Subdivision du Personnel

— Chevrier



— 3 JUIN 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

EX.N.g.p.4 A/1
D/ 50.767

—
Arrestation
par les autorités
allemandes

Prière de faire supprimer à compter
du 25 Mai 1944 la solde de M. PRIN Albert,
Sous-chef de gare de 3^e classe à Tergnier,
incarcéré par les autorités allemandes de-
puis le 24 Mai 1944.

Il sera, en compensation, attribué à
l'intéressé, suivant les modalités en vi-
gueur dont vous avez eu connaissance, une
allocation fixée aux 3/4 de sa rémunéra-
tion d'activité, et payable à Madame PRIN,
domiciliée 17 Boulevard Gustave Grégoire
à Tergnier à qui vous voudrez bien faire
mandater dès à présent les sommes acqui-
ses par l'agent au titre appointements
pour la période du 1er au 24 Mai 1944 in-
clus.

Je vous rappelle que la prime de fin
d'année devra, le cas échéant, être mise
en réserve si l'agent n'est pas libéré au
moment du paiement de la dite prime.

Signé : CHEVRIER

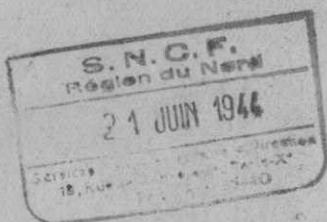
5 juin

les marty

24 21 JUIN 1944

Transmis à M. Latouche

21 JUIN 1944



Le Directeur

à Monsieur le Président
de l'E.R.D. LILLE

EX.N.GP 4 A/1
D 50767

M. PRIN, Albert, sous-chef de gare
de 3^e cl. à TERGNY a été arrêté par les
autorités allemandes le 24 Mai 1944.

Cette arrestation survenue après
celles de plusieurs agents de la gare de
TERGNY accroît encore les difficultés du
service.

Au cours de notre entretien du 10
Mai 1944, j'avais insisté auprès de vous
pour que le cas des fonctionnaires et agents
incarcérés fût examiné rapidement afin que
n'il n'était pas retenu contre eux des
griefs précis, ils soient libérés et mis à
nouveau de reprendre au plus tôt leur activité
à la S.N.C.F.

Je me permets d'attirer votre attention sur
l'absence de M. PRIN qui cause
une grande gêne dans le service et sur l'utilité d'une prompte libération de cet agent.

Signé : LEMAIRE

M. Prin Albert 3^e cl^e de gare à Troyes.
arrête le 24.10.1945
par la : a une compagnie

le 25/8/44 - camp à Paris
sauvé au acte de nommelle ?

Tel : Lettre 0430

M. Prin frère d'Albert

Présidence du Conseil

13.9.44

(13.9.44)

~~Rappelé~~ à M. Lenoir

Nu.

3

ay

(Copie)

2^e quatuor 21 septembre 1944

Mr. le dsf de la Subdivision
du Personnel Cx:

P.26

affaire PRIN

Ex. n^o 4411
Suite à votre lettre référant à rappelé
en marge du 15 septembre 1944 concernant
Mr. Prim abattu SC. 63 à Teguise ainsi
par les autorités allemandes le 8/3/44
et qui aurait quitté Cimpiagua le
25 août 1944 à destination de l'Allemagne
et se serait échappé.

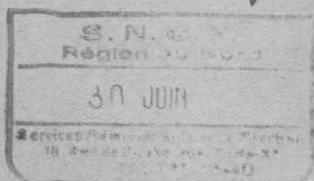
Des renseignements que j'ai pu recueillir
l'individu aurait été enlevé à l'Allemagne
via Teguise, antérieurement à la date
précitée.

Par ailleurs, Mr. Jaegar, chef de l'Américan
au service de la Voie qui se trouvait le 29 aout 1944
sans le train immobilité à ~~Sierra~~ Pironne
et qui s'est échappé et a rejoint le quatuor
avait indiqué que Mr. Prim ne se trouvait
pas sans le train de Pironne.

Le dernier n'a pas rejoint Teguise ce
jour et ne s'est pas rendu à votre réquisition.

2 "alexander"

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction,



Le Chef de la Subdivision du Personnel
Lerat

29 JUIN 1945

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

EX.M.ED.4 4/1
D. 50.757

arrestation par
les Autorités
Allemandes.

pendu uti à
la carte et
Chandoni

(7)

M. FAIN, Albert, sous-chef de gare
de 3^e classe à TAKOMINE qui était absent
de son service depuis le 25 mai 1944 du
fait de son arrestation par les allemands,
a repris ses fonctions le 13 mai 1945 après
son retour d'Allemagne.

Prêtre de lui rétablir ses appointe-
ments à compter du 13 mai 1945.

Je vous adresserai prochainement la
fiche de renseignements pour la régularisa-
tion de la situation de l'intéressé au
point de vue soldé pendant son éloignement
du chemin de fer.

Signé: LERAT

16 JUIL 1945

COPIE pour :

13 JUIL 1945

- MM. LACOUR - COLEP - GARES
 Services
 Rue de la Gare
 161 TRU 55-40

- M. le Chef des Services Administratifs de la
DIRECTION,
- M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation
de St-QUEF ^{et} ~~et~~ Chef de la Subdivision du Personnel

Monsieur *Lerat* ^{le chef de la}
 Subdivision de la Comptabilité M.

EX.H.GP.4 1/1

D.50.767

arrestation par
 les allemands

M. PRIN Albert, sous-chef de gare de 3ème classe à Tergnier a été absent de son service du 25 mai 1944 au 12 mai 1945 inclus, du fait de son arrestation par les allemands.

En application des dispositions de la lettre P.1259 de M. le Directeur du B.C.P. l'intéressé a droit à la rémunération totale et aux primes diverses qu'il aurait reçues s'il avait été en service pendant la période précitée.

Pour vous permettre de déterminer le montant des sommes qui lui reviennent, défaillance faite de l'allocation égale aux 5/4 de sa solde dont a déjà bénéficié sa famille, je vous adresse ci-jointe, la fiche habituelle de renseignements.

Signé: LERAT

D. 1873

SK

Prouveur, Louis

(von Hendrik, Toulouse)

S. N. C. F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

S.N.C.F.
Région du Nord
28 MARS 1944
Services Administratifs
18, Rue de la
Bar

NOM	PROUVEUR	
Prénoms	Louis	
Grade à la S.N.C.F.	Auxiliaire Homme d'équipe	
Résidence de service	VALENCIENNES	
Date d'entrée à la S.N.C.F.	6 Décembre 1943	
Date et lieu de naissance	18 Septembre 1920 à CURGIES (Nord)	
Domicile civil	3 rue de l'Eglise à CURGIES (Nord)	
Situation de famille	Marié - sans enfant	
Qualités professionnelles	Normales	
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures)	}	
Affiliation politique (s'il y a lieu)	}	
Date de l'arrestation	10 Mars 1944 à 10 heures	
Motifs de l'arrestation	Accusé de complicité de vol, a été arrêté malgré ses protestations. Nous prescrivons une démarche à l'E.B.D. LILLE	
Condamnation	}	
Date, tribunal, motif	}	
Eléments de toute nature sus- ceptibles de justifier un recours en grâce	}	
Lieu d'internement	Lagu. Cahomus. Osten - Baraque 8 Bipolaires par Wattes	
Nom du défenseur	S. 1873 Service Central du Personnel du Ministère de l'Intérieur Signé: OUDOT	
	28 MAR 1944	

COPIE pour :

52 M. le Chef des Services Administratifs de la Direction
Ci-joint fiches de renseignements.

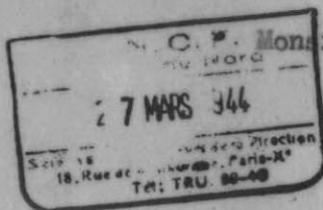
M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DOUAI
Pour avis - suite à sa lettre P.57/1 du 11 Mars 1944. La
question allocation ou secours sera examinée dès réception
des renseignements que M. LATOCHE a été prié de recueillir
à l'E.B.D. LILLE quant au motif de l'arrestation de
M.M. HOUDART et TOURILLE et de l'auxiliaire PROUVEUR.
EX.N.gp. 4 N/1 M.M. LECOEUR - COLLET - CAREL
D. 57.295 41.284 HOUDART - 56.042 TOURILLE.

Arrestation par les
Autorités allemandes

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Horace

25 MARS 1944



Monsieur le Chef de la Subdivision

de la Comptabilité M.T.

Le Pointeur releveur HOUDART, Horace et l'Homme
d'équipe TOURILLE, Jean, de VALENCIENNES, ont été mis
en état d'arrestation par les Autorités allemandes le
10 Mars 1944 à 10 heures. Ils devaient effectuer une
période de travail, le premier de 5 heures à 14 heures
et le second de 6 heures à 15 heures.

Prière de leur supprimer leur soldé à compter de
leur cessation de service, mais de faire verser à
Mmes HOUDART et TOURILLE, domiciliées respectivement
9 rue Proudhon à BRUAY-sur-ESCAUT (Nord) et 22 rue des
Héros à VALENCIENNES (Nord), le montant des sommes ac-
quises par leurs maris jusqu'au 10 Mars 1944 à 10 heu-
res.

Je vous indiquerai ultérieurement comment ces deux
agents seront traités au point de vue soldé pendant leur
absence du chemin de fer.

Signé: DELANNOY

27-3

le matin

Q. 1873

DR

Provendier, Jacques.

S. N. C. F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

NOM PROVENCHIER

Prénoms Jacques,

Grade à la S.N.C.F. AT " inspection " Piéton de Chef de Gare de
Résidence de service 5^e Classe
HÉBECOURT

Date d'entrée à la S.N.C.F. 15.2.1929

Date et lieu de naissance 11.4.1912 TRIEL-sur-SEINE (Seine et Oise)

Domicile civil 21 Bd du Maréchal Foch, ST GRATIEN (S.O.)

Situation de famille Marié, 1 enfant de 3 mois.

Qualités professionnelles Bonnes

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) } 14.10.1932 EV 10^e Dragons
10.1933 Libéré
15.12.1936 Réforme définitivement.

Affiliation politique
(s'il y a lieu) }

Date de l'arrestation 1er Juillet 1944

Motifs de l'arrestation } Inconnu

Condamnation

Date, tribunal, motif }

Eléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce }

Lieu d'internement Inconnu. A

Nom du défenseur

D. 1873

SCP au Directeur
Le Directeur

8 JUIL 1944

Signé: LEMAIRE

26 Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction.

Les fiches de renseignements lui ont été remises le 6

Juillet 1944. C. P.
Région du Nord

Chef de la Subdivision du Personnel

20 JUIL 1944

Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X^e
Tél: TRU. 59-40

19 JUIL 1944

Behay

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité H.T.

EX.H.GP.4A/1
D. 44.203

Arrestation
par les autorités
allemandes

Frière de faire supprimer à compter
du 1er Juillet 1944 à 9h. (il devait ef-
fectuer une période de travail de 8h.00 à
19h.30 avec coupure de 13h. à 14h.30) la
solde de M. PROVENDIER, Jacques, Contrô-
leur Technique au 6^e Arrondissement de
l'exploitation ffons de Chef de gare de
5^e classe à RIBECOURT incarcéré par les
autorités allemandes depuis le 1er Juil-
let 1944.

Il sera, en compensation, attribué à
l'intéressé, suivant les modalités en vi-
gueur dont vous avez en connaissance, une
allocation fixée à la moitié de ses ap-
pointements et payable à Mme PROVENDIER,
domiciliée 21 Boulevard du Maréchal Foch
à ST-GRATIEN (S. et O.).

Je vous rappelle que la prime de fin
d'année devra, le cas échéant, être mise
en réserve si l'agent n'est pas libéré au
moment du paiement de la dite prime.

10.7

Leur marty

Signé: BÉHAL

2 AOUT 1944

Copie pour Monsieur le Chef des Services

4 Administratifs de la Direction

en lui précisant que PROVENDIER a été libéré le 14/7/1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



Desney

Ex.N.g.p. 4 A/1

D. 44.203

Arrestation par les
autorités allemandes

-:-:-

VR: P. 2 b du 22/7/44

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de St-Quentin

-:-:-

Votre lettre rappelée ci-dessus.

J'prends note que M. PROVENDIER, Jacques, contrôleur technique au 6ème arrêt de l'Exploitation, fils de chef de gare de 5ème cl. à Ribécourt, qui était absent de son service depuis le 1er Juillet 1944 à 9 heures, du fait de son arrestation par les autorités allemandes, a repris ses fonctions le 15 Juillet 1944 après libération.

Je demande à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. de rétablir les appointements de M. PROVENDIER à compter du 15 Juillet 1944.

En outre, l'intéressé ayant été vraisemblablement arrêté sans motif sérieux, il a été décidé de porter à la totalité de ses appointements l'allocation fixée primitivement à la moitié de ceux-ci. Le complément d'allocation sera payé prochainement à M. PROVENDIER.

MRD 1873
JFB

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.

Region du Nord



- 4 AOUT 1944

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41
D. N° 1873

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Libération d'un agent
incarcéré par les
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant J. Provendier, Jacques, contre
lequel technique pour le chef de la brigade de cela
Ribecourt
que je vous ai adressée le 8 Juillet 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 1^e Juillet 1944
a été libéré le 14 Juillet 1944
et a repris son service le 15 Juillet 1944

LE DIRECTEUR,
Signé: OUDOT

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANCAIS

ST-QUENTIN, le 6 Octobre 1944

Région du Nord

Exploitation

P/5

Monsieur le Chef de Subdivision
du Personnel Exploitation
à PARIS

M. PROVENDIER, Jacques KTI à mon bureau est détaché à RIBECOURT depuis un certain temps pour effectuer un stage dans le poste de Chef de gare de 5ème classe.

Au cours de ce stage, il a été arrêté et incarcéré par les autorités allemandes pendant la période du 1er au 14 Juillet 1944.

Je vous demanderai de vouloir bien me faire connaître si les allocations de déplacement prévues peuvent lui être allouées pendant cette période étant donné d'ailleurs qu'il ne bénéficiera que du régime des déplacements réduits qui lui était déjà appliqué antérieurement à la date du 1er Juillet 1944.

P/Le Chef du 6ème Arrondissement
(s) ALEXANDER

S. N. C. F. Région du Nord	
23 OCT 1944	
Services Administratifs à la Direction 18, Rue de Dunkerque, Paris-X ^e Tél: TRU. 99-40	

21 OCT 1944

EX.N.gp.4 A/1

D. 44.203

TRANSMIS

Arrestation par
les Autorités allemandes

à Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

Lettre réponse

Etant donné que l'intéressé dont l'arrestation a été opérée sans motif a reçu une allocation égale à la totalité de sa rémunération (ma note EX.N.gp.4 A/1-D.44.203 du 2 Août 1944), je serais d'avis de lui continuer le bénéfice de l'allocation de déplacement pendant la durée de son incarcération.

à suivre
Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer votre accord.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Cheron

M Blanche

24-10-64

20/4

Une alloration correspondant
à la totalité de la rémunération
a été versée à juste titre.

J n'aurais pas d'objection
au versement de l'alloration
de déplacement, mais je ne vois
pas comment le motiver.

Qu'en pensez-vous et quel
est votre avis?

Adriandale

MONOBLOC
CY. PARIS

SAMEDI

120-246

⑦ 4 H. 35 - 19 H. 1

LUNE

⑧ LE 30 ⑨ LE 8

29

ST ROBERT

AVRIL

AVRIL

L M M J V S D

16

17 18 19 20 21 22 23

24 25 26 27 28 29 30

M. Verdadat

Vous aviez déjà payé dans un
cas analogue (Rangoon)

Il est certain que pendant le
periode d'imprécision, le
prisonnier n'a pas de frais !

Or ne peut-on justifier le paiement
par les vêtements, repas, vêtements
que la femme de votre agent a pu
faire faire à son mari ?

M. Andot 26.10.44

Je suis d'accord d'accorder ~~Article~~
l'allocation de déplacement
dans ce cas

Admette



26 OCT 1944

DR 101142 M. Chenevi

Il paraît vraisemblable, à priori, alors que cet agent
a bénéficié ^{de sa rémunération} intégralement pendant la durée de son incarcération,
de lui verser des allocations de détachement.

Un remboursement de frais ne se justifierait que si M^e Provendier
avait pu, pendant l'incarcération de son mari, lui faire renouveler
de temps de repos.....

Voudrez-vous évoquer ce point ?

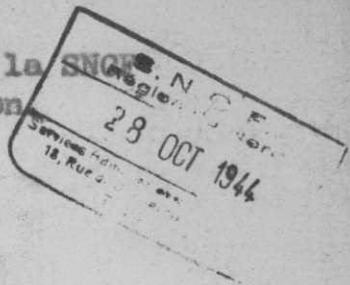
Signé: OUDOT

D. 1873

DR. C
Provost, Arthur
(Van Beek, Gallit).

S.N.C.F
Région du Nord.

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la SNCF
par les autorités d'occupation



Nom Pruvost
Prénom Anthime Charles
Grade à la SNCF Ouvrier
Résidence de service Dépôt de St-Pol
Date d'entrée à la SNCF le 15/2/37
Date et lieu de naissance le 8/12/1910 à Monchy Cayeux P.d.C
Domicil civil Anvin P.d.C
Situation de famille Veuf sans enfant
Qualités professionnelles Ajusteur
Service militaire 1ère Classe
(grade -campagne-citation
blessures)
Affiliation politique Néant
Date de l'arrestation le 21/8/44
Motif de l'arrestation Présumé arrêté comme otage suite au
sabotage du wagon de secours de St-Pol.
Condamnation :
Date ,tribunal,motif :
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :
Lieu d'internement :
Nom du défenseur :

1873

Secrétaire
de Directeur

28 OCT 1944

Signé: OUDOT

Libéré le 15. Avril 1945

Reprise de service le 11.5.1945. A.C. Parisé.

S.N.C.F.

Région du Nord

Services

~~Le~~ Liste des agents qui reprennent leur service
après avoir été libérés des prisons ou camps
(Fresnes, Romainville, Compiegne, Drancy etc...)
où ils avaient été incarcérés par les autorités
d'occupation.

Non et Prénoms	Grade	Etablissement : d'attache	Lieu d'internement	Dates de libération	Dates de représailles	service
BAUDET Antoine	O	Dépôt SNCF	Boulogne Anzin Béthune	10/4/45 10/4/45 10/4/45	11/5/45 11/5/45 11/5/45	
BAUDRY André	O	-10-	-10-	-10-	1/6/45	6/6/45
GALLIET André	AIO	-10-	-10-	-10-	1/6/45	6/6/45

D.R. N°. 41
T. 1873.

16 JUIN 1945 Service Central du Personnel 1^{re} Division.

Le Directeur

S. Gerny

D. 1873

DR
Provost, Victor

att

S. N. C. F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

NOM PRUVOST

Prénoms Victor, Georges, Henri

Grade à la S.N.C.F. Homme d'équipe

Résidence de service AMIENS

Date d'entrée à la S.N.C.F. 1^{er} Octobre 1936

Date et lieu de naissance 9 Novembre 1911 à FLESCHELLES (Somme)

Domicile civil FLESCHELLES (Somme)

Situation de famille Marié - un enfant 6 ans

Qualités professionnelles Bon agent

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) } Service militaire - 15/10/1932 au 15/10/1933 -
25ème R.A. Mobilisé 18/2/1940 - Libéré 27/7/1940

Affiliation politique } inconnue
(s'il y a lieu) }

Date de l'arrestation 25 Juin 1944 vers 8^h00

Motifs de l'arrestation } inconnus

Condamnation }

Date, tribunal, motif }

Eléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce }

Lieu d'internement Citadelle d'Amiens

Nom du défenseur

D. 1873

10 JUIL 1944
SFP au Service
de l'Intérieur

Signé: LEMAIRE

L

7 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction

Comme suite aux fiches de renseignements que je lui ai fait parvenir le 10 Juin 1944.



EX.N.gp 4 A/1

D. 53.526

Arrestation
par les autorités
allemandes

13 JUIL 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité (M.T.),

cl à

Prêtre de faire supprimer à compter du 26 Juin la soldé de l'Homme d'Equipe PRUVOST, Victor, d'AMIENS incarcéré par les autorités allemandes depuis le 26 Juin 1944.

Il sera, en compensation, attribué à l'intéressé, suivant les modalités en vigueur dont vous avez eu connaissance, une allocation fixée à la moitié de sa rémunération d'activité et payable à PRUVOST domiciliée à FLINS-ELLES (Somme) à qui vous voudrez bien faire mandater dès à présent les sommes acquises par l'agent au titre d'espacements pour la période du 1er Juin au 25 Juin 1944 inclus.

Je vous rappelle que la prime de fin d'année devra, le cas échéant, être mise en réserve si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement de la dite prime.

Signé : CHEVRIER

S.N.C.F.
Région du Nord
Exploitation

Amiens, le 4 Août 1944

4ème Arrondissement

Ex.N.g.p. 4 A/1
D. 53.526

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel EX - PARIS

P. 8 N° 1098
Affaire PRUVOST,
Victor

Suite à ma lettre référence P: 10 N° 950
du 7 Juillet 1944, relative à l'arrestation
de l'HE PRUVOST, Victor, d'Amiens, arrêté par
les autorités allemandes, le 25 Juin 1944.

Je vous informe que d'après les renseignements
fournis par la Préfecture de la Somme
l'intéressé ne figure pas au fichier politi-
que du département; il n'a, en outre, jamais
attiré l'attention pour des idées subversives.

Utilisé au service de manutention,
PRUVOST donnait entière satisfaction et son
attitude ne prêtait, à la connaissance de ses
supérieurs, à aucune critique.

Son arrestation a eu lieu au cours d'une
opération de police effectuée par les autorités
allemandes dans la région de FLESSELLES.

On lui reproche notamment d'avoir favorisé
la création d'un dépôt d'armes à FLESSELLES
et d'avoir adhéré à un groupe de F.T.P.

Le Chef du 4ème Arrondissement,

S : BUZENET

19 10/4
PARIS, le - 4 SEP 1944

Ex.N.g.p. 4 A/1
D. 53.526

Agent incarcéré par
les autorités allemandes

Lettre-réponse

S. N. C. F.
Région du Nord
5 SEPT 1944
Services Administratifs - 31300 18, Rue du Quatre-Septembre Tél. T.R. 39-40

Monsieur le Directeur,

L'homme d'équipe PRUVOST, Victor, d'Amiens, est incarcéré par les autorités allemandes depuis le 26 Juin 1944.

Il a été attribué à PRUVOST une allocation fixée provisoirement à la moitié de sa rémunération.

L'E.U.A. d'Amiens ayant indiqué ultérieurement que l'intéressé avait été arrêté pour menées communistes, j'ai fait demander des précisions complémentaires qui sont reprises à la lettre, dont ci-joint copie.

Je vous propose de porter aux 3/4 de la rémunération l'allocation accordée à PRUVOST.

Le Chef du Service de l'Exploitation

Cesfawry

DR/N2/67 - D 4873

12 SEPT 1944

M. Désordain

Il y a lieu d'accorder à Pruvost une allocation mensuelle portée à la totalité de la rémunération.

/ Le Directeur et pr

Signé: OUDOT

M. le Directeur

8/9/44

L'homme d'équipe Bruvoit Victor, d'Amiens, a été arrêté le 26-6-44 par les Allemands soi-disant pour "mœurs communistes".

De la préfecture de la Somme et les dépôts de cet'agent considérés le motif comme erroné. En fait, Bruvoit a favorisé la création d'un dépôt d'armes à Flesselles et a adhéré à un groupe de franc-tireurs partisans.

M. Dégardin nous propose de porter l'allocation mensuelle de la $\frac{1}{2}$ de la rémunération (le motif de l'arrestation était alors inconnu) aux $\frac{3}{4}$ ou à la totalité.

Deux solutions :

1^e) Si l'on s'attient au barème Fatalga, valable sous l'occupation allemande, il faudrait par assimilation à M. colonne 2 ci-contre (l'agent incarcéré pour détention d'armes ou de munitions) accorder une allocation mensuelle égale aux $\frac{3}{4}$ de la rémunération.

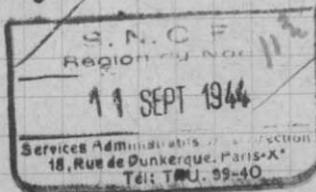
2^e) Si l'on devance les instructions que le SCP va certainement nous communiquer pour régler le sort des agents, appartenant aux F. F. I., qui ont été arrêtés par les Allemands, on pourra accorder immédiatement une allocation mensuelle égale à la totalité de la rémunération, avec effet rétroactif du jour de l'arrestation.

Pour ma part, je préférerais la solution 2^e)

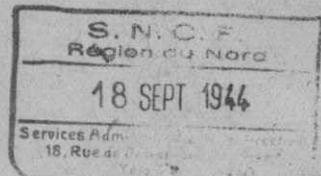
M. Dégard

D'accord pour 2^e)

11/9 8/9



COPIE pour: Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction 16 SEP 1944
Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.
pour application
M.M. LECOEUR, COLLET, CAREL.



Le Chef de la Subdivision du Personnel
Wray

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation d'AMIENS.

EX.N.gp.4 A/1

Votre lettre rappelée ci-
contre.

D. 53.526

Arrestation
par les
Autorités
Allemandes

VR: P.8 -
N°1098 du
4 Août 1944

Après examen du cas de
l'homme d'équipe PRUVOST, Victor,
d' AMIENS, incarcéré par les
Autorités Allemandes depuis le
26 Juin 1944, il a été décidé
de porter à la totalité de ses
appointements à compter du 26
Juin l'allocation mensuelle que
nous avions fixée précédemment
à la moitié de la rémunération
d'activité de service de cet
agent.

J'avise Monsieur le Chef
de la Subdivision de la Compta-
bilité M.T.

19 9

Wray

Signé: DELANNO

D. 1873 (See) 9
Pruot, Jean

17
Région d'
n NORDRenseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

NOM PRUVOT

Prénoms Jean

Grade à la S.N.C.F. Nom d'équipe

Résidence de service VAUX-ANDIGNY

Date d'entrée à la S.N.C.F. 4/12/1936

Date et lieu de naissance 26/4/14 - Le Cateau (Nord)

Domicile civil VAUX-ANDIGNY (Aisne)

Situation de famille Marié, 2 enfants âgés de 4 et 2 ans

Qualités professionnelles Normales

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) } 15/4/35 Appelé 15ème et 37ème R.I.
15/10/36 libéré 10ème Classe
26/8/39 Mobilisé 24ème R.I.
19/8/40 libéré.

Affiliation politique
(s'il y a lieu) }

Date de l'arrestation 10/5/44. Arrêté le 19 avril. Pris en custode le 20 avril 1944.

Motifs de l'arrestation } Arrêté à la suite d'une rafle opérée dans la
Région de Vaux-Andigny.

Condamnation

Date, tribunal, motif }

Eléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce }

Lieu d'internement incom.

Nom du défenseur 23 SEPT 1944

D. 1573

SCP 144807
Le Directeur

Signé: OUDOT

21 SEP 1944

Copie à Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction
ci-joint fiches de renseignements



Le Chef de la Subdivision de Personnel
Wreny

Monsieur le Chef de la subdivision
de la Comptabilité N...
22 SEPTEMBRE 1944

arrestation par les
autorités allemandes

L'agent d'code 22791, Jean de la grange de VILLE-NOUVEAU, a été absent de son service du 10 août 1944 au 19 août 1944 inclus, pour suite de son arrestation par les autorités allemandes au cours d'une rafle.

La solde de 22791 est à verser pour la période du 10 août au 19 août 1944 inclus mais l'agent recevra en contre-partie une allocation fixe à la solde de ses appointements plus les allocations familiales le cas échéant.

22791
le matin

Signé: DELANNOY